

Rapport Annuel d'Exécution 2016-2017

Coopération Nouvelle-Calédonie -
Union européenne



Liste des sigles et abréviations

BCI	Banque Calédonienne d'Investissement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CANC	Chambre d'Agriculture Nouvelle-Calédonie
CASE	Code des Aides pour le Soutien de l'Économie
CCCC	Comité Consultatif de la Certification Professionnelle
CCFP	Comité Consultatif de la Formation Professionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCNUCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CCT	Commission Consultative du Travail
CCTT	Comité de Coordination Technique Territoriale
CE	Commission européenne
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CFTMC	Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières
CGS	Contrat de Gouvernance Solidaire
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CODEV	Code de Développement
CPS	Communauté du Pacifique
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CRGA	Comité des Représentants des Gouvernements et des Administrations
CROP	Conseil des Organisations Régionales du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DBAF	Direction du Budget et des Affaires Financières
DFPC	Direction de la Formation Professionnelle Continue
DIF	Droit Individuel à la Formation
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie
DOCUP	Document Unique de Programmation
DSCGR	Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques
DTE	Direction du Travail et de l'Emploi
EPA	Établissement Public Administratif
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
F.CFP	Franc Pacifique
FED	Fonds européen de développement
FIP	Forum des Îles du Pacifique
FPC	Formation Professionnelle Continue
FPU	Front Pour l'Unité
FRANZ	Accords France-Australie-Nouvelle-Zélande
GDPL	Groupement de droit particulier local
GPSE	Groupes Paritaires Sectoriels de l'Emploi
GSMA	Groupement du Service Militaire Adapté
IDC-NC	Institut de Développement des Compétences - Nouvelle-Calédonie
IDH	Indicateur de Développement Humain
ISEE	Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie
NC 2025	Schéma d'aménagement et de développement NC 2025
OCTA	Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union Européenne
OF	Organisme de formation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIL	Province des Îles Loyauté
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PN	Province Nord
PS	Province Sud
PTOM	Pays et Territoires Outre-mer

SAEM	Société Anonyme d'Économie Mixte
SCRRE	Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SNC	Société en Nom Collectif
TPE	Très Petite Entreprise
UCF	Union pour la Calédonie dans la France
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USP	Université du Pacifique Sud
WCPFC	Commission des pêches du Pacifique central et occidental
ZCNE	Zone côtière Nord-Est

Taux de change

1 000 F.CFP = 8,38 euros

1 euro = 119,3317 F.CFP (valeur approchée)

Table des matières

1. État des lieux sur le plan politique, économique et social	5
1.1. État des lieux sur le plan politique.....	5
1.1.1. Politique interne	5
1.1.2. Relation avec l'État	6
1.1.3. Politique et intégration régionale	12
1.2. État des lieux sur le plan économique et social en 2016	23
1.3. Indicateurs du développement	29
2. Programme d'action pour le développement du PTOM	32
2.1. Politique de rééquilibrage et développement économique	32
2.2. Un modèle de développement tourné vers le développement durable	34
2.2.1. Préservation de l'environnement et de la biodiversité	35
2.2.2. Changement climatique et énergie	36
3. Examen de la coopération passée et en cours	38
3.1. Secteur de concentration.....	40
3.1.1. Résultats	41
3.1.2. Degré d'intégration des questions transversales	45
3.2. Projets et programmes hors concentration.....	45
3.2.1. Utilisation des ressources destinées à l'insertion régionale	45
3.2.2. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non gouvernementaux (ANG)	53
3.3. Programme de l'Union et autres concours financiers.....	54
3.3.1. Action préparatoire dont bénéficie la Nouvelle-Calédonie.....	54
3.3.2. Projets développés dans le cadre de la génération de programmes de l'Union et des programmes de coopération 2014-2020	54
3.4. Banque européenne d'investissement.....	58
3.5. Aide humanitaire d'urgence	58
3.6. Soutien supplémentaire en cas de fluctuations à court termes des recettes d'exportation	59
3.7. Visibilité de l'aide européenne	59
4. Perspectives de programmation pour les années à venir	62
5. Dialogue entre l'Ordonnateur territorial et les ANG et coordination des donateurs	64
5.1. Dialogue dans le PTOM entre l'ordonnateur territorial et les acteurs non gouvernementaux	64
5.2. Coordination des donateurs	64
Conclusion.....	66
Liste des annexes.....	67

1. État des lieux sur le plan politique, économique et social

1.1. État des lieux sur le plan politique

1.1.1. Politique interne

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par un nombre important d'événements politiques.

Au sein du gouvernement, Philippe Dunoyer a remplacé Thierry Cornaille en avril 2016, démissionnaire pour raisons personnelles. Philippe Dunoyer assurait la présidence du groupe Calédonie ensemble au Congrès.

En juin 2016, Thierry Santa a été réélu pour la 2^{ème} fois président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Les élections présidentielles, législatives et sénatoriales se sont tenues respectivement en avril/mai, juin et septembre 2017.

Au premier tour des présidentielles, François Fillon est arrivé en tête avec 31,13% des votes, suivi de Marine Le Pen avec 29,09%. Au second tour des présidentielles, 52,57% des suffrages exprimés en Nouvelle-Calédonie étaient en faveur d'Emmanuel Macron.

Durant la campagne des législatives, une recomposition politique a eu lieu. Le groupe du Rassemblement a éclaté avec plusieurs candidatures concurrentes pour le premier tour dans les deux circonscriptions. Le Rassemblement s'est associé à Calédonie ensemble, le MPC et Tous Calédoniens dans une « Plateforme commune » pour le second tour. Les autres formations non-indépendantistes se sont unies derrière Sonia Backès qui a constitué un nouveau groupe politique au Congrès, « Les Républicains calédoniens ».

Élu député de la seconde circonscription en 2012, Philippe Gomes a été réélu en 2017. Il a intégré le groupe Les Constructifs à l'Assemblée nationale. Philippe Dunoyer a été élu député en juin 2017 et fait également partie du groupe Les Constructifs.

En juillet 2017, Thierry Santa est réélu pour la troisième fois président du Congrès. Le congrès compte 4 groupes : les non-indépendantistes (29 élus sur 54), qui comprennent (1) l'intergroupe Calédonie Ensemble - Le Rassemblement – Le Mouvement populaire calédonien (23 élus), présidé par Philippe Michel et (2) Les Républicains calédoniens, présidé par Sonia Backès, les indépendantistes (25 élus sur 54) comprennent (1) le FLNKS-UC et Nationalistes; présidé par Rock Wamytan et (2) l'UNI, présidé par Louis Mapou (UNI-FLNKS-Palika). Un seul élu est membre du LKS.

Suite aux élections législatives de juin 2017, Philippe Dunoyer démissionne du gouvernement en raison de la loi sur le cumul des mandats, et ne peut être remplacé par son suivant de liste, Philippe Gomes, ayant lui-même été réélu député. Le gouvernement est démissionnaire le 19 août 2017. Le 14^e gouvernement reste en fonction pour gérer les affaires courantes tant que le nouveau gouvernement (15^{ème}), élu le 31 août 2017, ne parvient pas à un accord sur le membre qui assurera la présidence.

Le 15^{ème} gouvernement, composé de 11 membres, comporte une majorité non-indépendantiste, qui inclut cinq élus de la plateforme (Philippe Germain, Hélène Iékaoué, Nicolas Metzdorf, Cynthia Ligeard et Bernard Deladrière) et un élu Les Républicains Calédoniens (Christopher Gyges). Les 5 personnalités indépendantistes sont: Déwé Gorodey et Valentine Eurisouké pour l'UNI, Gilbert Tuyienon, Jean-Louis d'Anglebermes et Didier Poadyaliwane pour l'UC.

En septembre 2017, Gérard Poadja est la première personnalité kanak originaire de la Province Nord à accéder aux fonctions de sénateur. Au Palais du Luxembourg, il est apparenté au groupe Union Centriste. Pierre Frogier, sénateur depuis 2011 est réélu à cette fonction en 2017. Au Sénat, Pierre Frogier fait partie du groupe Les Républicains.

Sur le plan législatif, 20 lois du pays ont été publiées en 2016 et pour l'instant 14 en 2017. Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative.

Concernant le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, secteur de concentration du 11^{ème} FED territorial, on peut noter les Lois du pays n° 2016-7 du 18 avril 2016 relative au service civique, n° 2017-5 du 21 mars 2017 instituant un dispositif simplifié d'emploi et n° 2017-7 du 21 mars 2017 relative à la formation tout au long de la vie et portant modification du code du travail de Nouvelle-Calédonie.

Les lois du pays n° 2016-11 du 7 juillet 2016 portant création du Code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie et relative aux baux ruraux, n° 2017-3 du 7 février 2017 instituant le chapitre II du titre V du livre II de la partie législative du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (les produits phytopharmaceutiques) et n° 2017-4 du 7 février 2017 portant diverses mesures contribuant au financement de l'agence calédonienne de l'énergie s'inscrivent particulièrement dans les thématiques du 11^{ème} FED régional PTOM.

On peut souligner également deux mesures importantes à travers la loi du pays n° 2016-14 du 30 septembre 2016 instituant une taxe générale sur la consommation et la Loi du pays n° 2017-1 du 17 janvier 2017 portant réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Concernant la coopération régionale, la loi du pays n° 2017-9 du 30 mars 2017 relative aux délégués pour la Nouvelle-Calédonie a validé la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie d'être représentée par des délégués, agents du gouvernement, dans des pays de la zone Pacifique, dans le cadre du réseau diplomatique de l'État.

1.1.2. Relation avec l'État

En juin 2016, Thierry Lataste a remplacé Vincent Bouvier au poste de Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Directeur de cabinet du secrétaire d'État à l'Outre-mer Jean-Jack Queyranne (1997-1999), il a participé à la négociation de l'Accord de Nouméa en 1998 avant d'être nommé Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie entre 1999 et 2002. De janvier 2015 à 2016, il était le directeur de cabinet du président de la République François Hollande, fonction qu'il a également occupé auprès de Manuel Valls et de Bernard Cazeneuve au ministère de l'Intérieur.

- **Visites officielles**

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, s'est déplacé en Nouvelle-Calédonie en février 2016, il a visité les trois provinces. Il a réaffirmé que la sortie de l'Accord de Nouméa constituait un défi pour lequel la sagesse et l'esprit du dialogue prônés au sein de l'assemblée qu'il préside devaient être mis à contribution. À cet effet, il a rappelé la mise en place au Sénat d'un groupe de contact sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie qu'il a choisi de présider.

M. Manuel Valls, Premier ministre, était en visite officielle en Nouvelle-Calédonie en avril 2016. Avec la ministre des Outre-mer George Pau-Langevin et des experts du dossier calédonien tels qu'Alain Christnacht, questions socio-économiques et avenir institutionnel ont été largement abordés en insistant sur les dossiers où les compétences sont partagées avec l'État : le nickel, l'éducation, l'insécurité et la délinquance.



La ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Najat Vallaud-Belkacem, a visité la Nouvelle-Calédonie en octobre 2016. Le temps fort de ce séjour a été la signature du protocole d'accord entre la Nouvelle-Calédonie et l'État pour la mise en œuvre du projet éducatif calédonien. En complément du concours global, l'État a financé la construction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des lycées de Pouembout et du Mont-Dore Il s'est aussi engagé à augmenter la dotation annuelle en faveur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour soutenir le pôle technologique et numérique, dont la première pierre vient d'être posée.

Mme Annick Girardin, ministre des Outre-mer était en Nouvelle-Calédonie en juillet 2017. En marge du 70^e anniversaire de la Communauté du Pacifique, la ministre a assuré qu'elle soutiendra toutes les démarches de la Nouvelle-Calédonie qui lui permettront d'avoir un ancrage fort dans la région. Le dialogue organisé à cette occasion par la Nouvelle-Calédonie entre l'Union européenne et les hauts représentants océaniques a ouvert les échanges sur le renouvellement du partenariat entre l'UE et la région du Pacifique post- Cotonou.



- **Rapports sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie**

En tant que partenaire de l'Accord de Nouméa, l'État, par la voix du Premier ministre, a confié à M. Christnacht et M. Merle, conseillers d'État honoraires, une mission d'écoute et de conseil auprès du Gouvernement sur l'application de l'Accord et ses suites. Dans le prolongement de cette démarche et compte tenu de la complexité juridique des questions qui se posent, quel que soit le libre choix des calédoniens, le Premier ministre a proposé la mise en place d'un groupe d'experts chargé de venir en appui de cette mission. L'instauration de ce groupe a fait l'objet d'un consensus lors du XII^{ème} comité des signataires. Ce groupe d'experts était composé de M. Yves Dassonville, de M. Régis Fraisse, de M. François Garde et de M. Benoît Lombrière. Le rapport a été publié en octobre 2016 et présenté lors du XV^{ème} comité des signataires.

Par ailleurs un rapport d'information a été enregistré à l'Assemblée nationale le 28 mars 2017 au nom de la mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie présidée par M. Bussereau (dont le rapporteur est René Dosière).

- **Les XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} comités des signataires (février 2016, novembre 2016 et novembre 2017)**

Le XIV^{ème} Comité des signataires de l'Accord de Nouméa s'est réuni en février 2016. Il a acté la poursuite des travaux des groupes d'experts, qui visent à identifier les convergences et les divergences d'appréciations des forces en présence (loyalistes et indépendantistes) sur chacune des thématiques étudiées. Dans ce cadre, des ateliers ont été organisés autour des « valeurs » le 04 mai 2016, des « relations extérieures et compétences régaliennes » le 1er juillet 2016, de la « gouvernance et organisation des pouvoirs publics en Nouvelle-Calédonie » le 28 juillet 2016 et de la « citoyenneté et nationalité » le 31 août 2016.

Priorité absolue du 14^{ème} comité, le dossier des listes électorales spéciales a trouvé une issue. Le relevé des conclusions des travaux indique que « *les partenaires conviennent de déclarer comme politiquement clos le litige relatif aux inscriptions, faites jusqu'en 2015, sur les listes électorales spéciales pour les élections provinciales, sous réserve du strict respect des dispositions de la loi organique du 19 mars 1999 pour les inscriptions futures* ». Dans les faits, l'évaluation quantitative menée par l'expert de confiance Ferdinand Mélin-Soucramanien sur les 3 974 cas encore « litigieux » a été validée. Seules 1 062 personnes devront prouver individuellement leur arrivée en Nouvelle-Calédonie avant novembre 1998.



À l'issue du dernier jour du XIV^{ème} comité des signataires, les partenaires calédoniens et l'État ont émis une déclaration commune sur les enjeux liés au nickel, reconnus indissociables des discussions relatives à l'avenir institutionnel. L'État, actionnaire de référence d'Eramet, s'est impliqué pour garantir le financement courant et les investissements indispensables de la SLN, tandis que les partenaires se sont engagés à élaborer un programme prévisionnel d'urgence des exportations.

Le XV^{ème} Comité des signataires a eu lieu en novembre 2016 sous la présidence du Premier ministre Manuel Valls. Après avoir abordé la question du corps électoral spécial pour la consultation, les participants ont assisté à la présentation des travaux menés par la mission d'écoute et de conseil sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie et se sont accordés pour poursuivre les débats sur ce sujet.

Sur la situation du nickel, les efforts engagés de part et d'autre dans la lignée de la lettre de déclaration commune émise lors du précédent comité, ont été vivement salués. Des réponses concrètes ont notamment été apportées aux acteurs du secteur au travers du plan de soutien conjoncturel en faveur de l'activité minière et métallurgique mis en place par le gouvernement dès le mois de mars 2016. Après la SLN en avril, l'État a annoncé de nouvelles mesures en soutien cette fois à l'usine du Nord et à celle du Sud. Parmi ces aides, l'octroi d'un prêt de 24 milliards de francs à Vale Canada pour sa filiale calédonienne.



Le haut-commissaire Thierry Lataste a aussi présenté les contrats de développement pour la période 2017-2021 dont le montant des crédits État s'élève à un peu plus de 47 milliards. Les projets pour la jeunesse et la prévention de la délinquance en seront un axe fort. Les huit

contrats avec les provinces devraient être signés fin 2016, tandis que deux, avec la Nouvelle-Calédonie, sont en voie de finalisation, annonce le relevé des conclusions du XV^e Comité des signataires.

Le XVI^{ème} comité des signataires s'est tenu en novembre 2017 et s'est achevé par un accord politique sur la liste électorale spéciale pour la consultation de 2018 et l'inscription automatique des natifs.

Les discussions ont porté sur le transfert des compétences de l'article 27 (règles relatives à l'administration des provinces et des communes, enseignement supérieur et audiovisuel), pour lequel il a été décidé de créer un groupe de travail, sur le transfert de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), la venue d'experts de l'ONU lors du processus de consultation et la situation du nickel en Nouvelle-Calédonie. Une mission d'experts sera constituée par l'État afin d'accompagner les travaux d'élaboration de la stratégie nickel du pays et suivre la mise en œuvre du plan d'urgence mis en place par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en mars 2016.



Le Premier ministre a souligné que cette réunion, à un an de la consultation prévue par l'Accord de Nouméa, revêtait une importance particulière et en a appelé à la responsabilité de chacun afin de régler les derniers litiges.

Après de longues heures de débat, les participants se sont entendus sur la question du corps électoral et l'inscription d'environ 11 000 natifs sur la liste référendaire (7 000 personnes de statut coutumier inscrites d'office et près de 4 000 de droit commun dès lors qu'elles justifieront de trois ans de résidence sur le territoire). Si les modalités juridiques de mise en œuvre de cette inscription restent encore à régler, l'ensemble des délégués a salué l'implication du Premier ministre dans le dossier calédonien.

- **Les dépenses de l'État**

Hors sommes versées directement via la Métropole (Opérateurs de l'État et solde des militaires et gendarmes affectés en Nouvelle-Calédonie), les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie s'élèvent en 2016 à 137,5 milliards de F CFP (+1,1 % par rapport à 2015). Elles sont essentiellement composées des salaires versés aux fonctionnaires d'État et des pensions (y compris celles versées aux gendarmes et aux militaires). Ces dépenses de personnel diminuent légèrement en 2016, suite notamment à la baisse des dépenses des personnels de l'éducation nationale.

L'État finance directement certains investissements militaires et civils (acquisition de navires ou d'avions dans le domaine militaire, entretien du patrimoine culturel, des bâtiments universitaires et administratifs dans le domaine civil,...), pour une dépense totale de 5,6 milliards de F CFP en 2016. Les dépenses d'intervention (participation aux contrats de développement, dotations aux communes...) représentent 38,4 millions de F CFP en 2016.

Dix contrats de la 6^{ème} génération, qui couvrent la période 2017-2021, ont été signés en décembre 2016. La participation de l'État représente la moitié des financements inscrits, qui s'élèvent globalement à 93,6 milliards de F CFP. Parmi les 208 opérations inscrites dans ces contrats, les principaux projets sont le barrage multi-usages de Pouembout en province Nord, la construction de logements sociaux dans les trois provinces, la rénovation-extension du musée de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa, la reconstruction du pont de Mouli à Ouvéa, la route Hienghène/Kaala-Gomen, la reconstruction du centre culturel Marcel Bousquet, ou encore l'amélioration des infrastructures d'accueil des croisiéristes à Nouméa et dans les îles Loyauté. Un accent particulier est par ailleurs mis sur le « secteur de la Jeunesse », qui bénéficie de près de 30 % des financements inscrits (infrastructures et dispositifs d'accompagnement).

Enfin, les financements de l'État aux opérateurs publics installés sur le territoire (ONEMA, ADEME, CNDS, IRD, Météo France, IAC...) s'élevaient en 2015 à 4 milliards de F CFP, en baisse de 16 % par rapport à 2014. L'aviation civile est destinataire des deux tiers de ces versements (2,6 milliards de F CFP), loin devant Météo France (650 millions de F CFP) et l'IRD (550 millions de F CFP).

- **Défiscalisation**

En complément de ses interventions directes, l'État contribue au développement du territoire par l'intermédiaire des dispositifs successifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer mis en place depuis 1986. Ces dispositifs permettent à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'ils contribuent au financement d'investissements productifs réalisés dans un département ou une collectivité outre-mer. Le dispositif s'adresse aussi bien à des contribuables personnes physiques (soumises à l'impôt sur le revenu « IR ») qu'à des entreprises (soumises à l'impôt sur les sociétés « IS »).

L'aide est accordée de droit aux investissements de montant inférieur à un seuil prévu dans la loi de défiscalisation (50 millions de F CFP) ; au-delà, l'investisseur doit solliciter un agrément préalable auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Les investissements ayant fait l'objet d'un tel agrément s'élèvent à plus de 16,3 milliards F CFP en 2016. Ils concernent dans leur très grande majorité des opérations de construction de logements sociaux (79 % des dossiers). Si le nombre de projets déposés au titre du logement social se maintient (une quinzaine d'opérations en moyenne par an), le nombre de dossiers déposés au titre des secteurs dits « productifs » (BTP, industrie, transports, etc.) diminue régulièrement, passant de 40 à 13 dossiers entre 2011 et 2016.

La loi d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, qui devait arriver à échéance en 2017, a été prolongée jusqu'en 2025 dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finance pour 2016. La loi pour l'égalité réelle outre-mer, pour sa part, prévoit des mesures de simplification de la procédure d'instruction des projets relevant du secteur du logement social.

1.1.3. Politique et intégration régionale

Sur le plan de l'intégration régionale, l'Accord de Nouméa érige le principe de souveraineté partagée en prévoyant que les relations extérieures régionales soient, en partie, confiées à la Nouvelle-Calédonie sous le contrôle de l'État.

La Nouvelle-Calédonie dispose de plusieurs leviers pour mettre en œuvre son intégration régionale, qui en font un acteur dont l'influence est grandissante dans le Pacifique.

- **La coopération bilatérale**

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une situation stratégique déterminante dans la création et le renforcement de partenariats privilégiés lui permettant de relever des défis régionaux communs. Sa politique régionale s'appuie également sur des relations privilégiées avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Îles Salomon, la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, Samoa, Fidji, Tonga et Wallis et Futuna. De nombreuses actions sont menées en étroite coopération et coordination avec ces États et Territoires, dans les domaines de la recherche, de la culture, de la santé, de la bonne gouvernance, de la jeunesse, de l'éducation, du développement économique et de la francophonie.

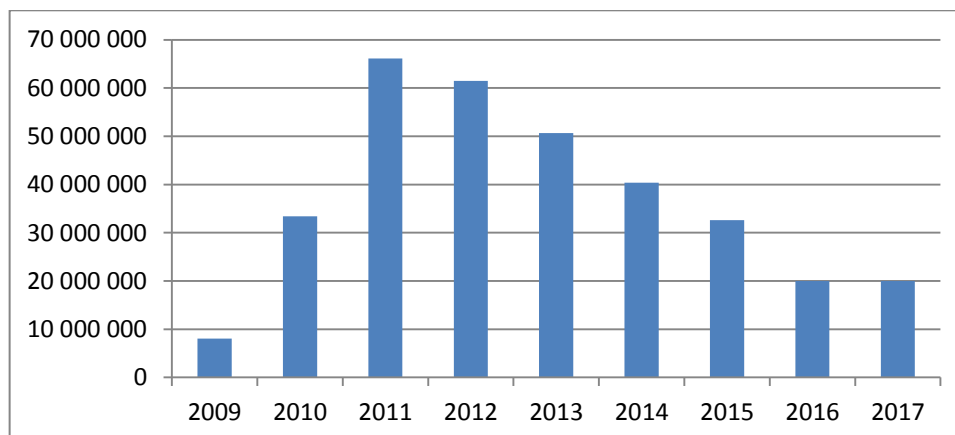
La Nouvelle-Calédonie dispose, pour soutenir son action extérieure, de quatre enveloppes budgétaires principales, allouées à la mise en œuvre de ces actions : le Fonds Pacifique, le Fonds de coopération avec le Vanuatu, le Fonds de coopération avec Wallis-et-Futuna et le Fonds de coopération bilatérale.



Créé en 1986, le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (dit Fonds Pacifique) est un instrument financier du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, administré par le Secrétariat Permanent pour le Pacifique (SPP) et dont la gestion financière est déléguée aux différents postes diplomatiques et aux Haut-commissariat de la République de la région. Un appel à projet est lancé chaque année, sous l'égide du SPP, afin de sélectionner des projets visant à l'insertion des collectivités françaises dans leur environnement régional.

L'enveloppe votée pour la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du comité directeur du Fonds Pacifique 2016 et 2017 qui se sont tenus à Papeete s'est élevée à hauteur de 20 000 000 F CFP en vue de cofinancer cinq projets.

Évolution des contributions en F.CFP de la NC auprès du Fonds Pacifique de 2009 à 2015



D'autre part, la Nouvelle-Calédonie entretient également de nombreuses relations avec les pays voisins, notamment le Vanuatu, du fait de l'histoire, de la géographie et d'une culture partagée. Les actions de coopération entre ces deux pays s'inscrivent dans le cadre d'une Convention de coopération conclue entre la France et le Vanuatu au titre de la coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. Cette Convention a été initiée en 2002, renouvelée en 2006, puis en 2010, elle a pour objectif d'approfondir les relations de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu dans des domaines d'intérêt réciproque.

Cette convention a été renouvelée le 23 février 2015 pour une nouvelle période de quatre ans et couvre les grands secteurs de coopération suivants : (1) l'éducation, la francophonie, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ; (2) la santé ; (3) le développement économique durable incluant l'agriculture et les projets d'échange économique ; (4) la recherche et les transferts de technologie ; (5) la jeunesse et la culture ; (6) la bonne gouvernance.

Pour les années 2016 et 2017, le montant total annuel de l'enveloppe disponible dans le cadre de ce programme s'élève à 315.000 €. Ainsi, le cofinancement apporté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie représente 20,8 millions de F.CFP (175 000€) tandis que l'État finance l'équivalent de 16,5 millions de F.CFP (140 000€).



Par exemple, au titre de l'édition 2016 de la Commission Mixte du Vanuatu, l'Alliance française de Port-Vila a pu bénéficier de bourses d'enseignement supérieur francophone d'un montant de 125 000 € pour les étudiants en seconde et troisième année de licence AES (administration, économique et sociale) ainsi que pour les Master 1 AES.

En 2011, il a été décidé d'élargir le champ d'action géographique de la coopération bilatérale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aux pays de l'arc mélanésien en développant prioritairement la coopération avec les Îles Fidji et la Papouasie Nouvelle-Guinée, mais également avec le Royaume de Tonga et les Iles Cook.

Ainsi, au titre des relations avec Fidji, la Nouvelle-Calédonie a principalement poursuivi son soutien au réseau des assistants linguistiques contribuant ainsi au renforcement de la francophonie dans ce pays. La Nouvelle-Calédonie apporte également son soutien à l'Alliance française de Suva. Une convention signée en 2016 à l'occasion du Forum francophone du Pacifique a permis d'ouvrir un « espace Nouvelle-Calédonie » au sein de cette structure, vitrine qui contribue à promouvoir la culture calédonienne au travers d'un fonds documentaire à disposition du public (livres, CD, BD). Enfin, chaque année, la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'Alliance française, envoie un ou des artistes participer à la célébration de la Fête de la Musique.

Le 20 février 2016, le cyclone Winston a frappé Fidji. Afin de secourir les populations frappées par le cyclone le plus puissant de l'histoire de l'archipel, il a été proposé que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie débloque 15 millions de francs en aide d'urgence à destination des Îles Fidji via la Croix rouge française, l'UNICEF et le conseil fidjien de l'agriculture et de l'élevage.



Concernant la coopération bilatérale avec les Iles Cook, la Nouvelle-Calédonie a signé un accord de coopération en octobre 2013 avec l'archipel en instituant un jumelage de leurs aires marines protégées. Cet accord décrit les relations de travail et précise l'intention et le potentiel de coopération en matière de gestion des aires marines protégées entre les gouvernements des Îles Cook et de la Nouvelle-Calédonie. Il porte sur la gestion des sites et vise à faciliter, sur le terrain, la communication, l'information, les échanges et les décisions entre les agents des organismes de gestion de ces sites.

Les relations avec la Nouvelle-Zélande continuent de se renforcer depuis la nomination d'un délégué pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande en 2012. Les actions de coopération bilatérale se concentrent sur quatre secteurs :

- Scientifique, avec les organismes de recherche tels que GNS, NIWA, ESR, Landcare Research, et Plant and Food Research ;
- Éducatif, au travers d'un programme de formation professionnelle continue s'adressant aux enseignants de français, grâce à un cofinancement du Fonds Pacifique et des coopérations entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'ambassade de France à Wellington et l'ILEP (International Languages Exchanges and Pathways) ;
- Culturel, avec entre autres les déplacements d'artistes calédoniens (musiciens, peintres, arts de la rue), en collaboration avec les dix alliances françaises de Nouvelle-Zélande

- et le délégué, et l'immersion d'apprenants néo-zélandais en langue française au Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (Creipac) ;
- Économique, via la promotion de l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie, conjointement assurée par NCT&I et le délégué.

À la suite de l'Accord Particulier conclu entre Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et l'État le 1^{er} décembre 2003, ces derniers s'engagent à prendre les mesures nécessaires au développement économique, social et culturel de Wallis et Futuna ainsi que la mise en place d'un dispositif de soutien financier et d'appui technique.

La coopération avec le Royaume de Tonga concerne principalement le secteur de la francophonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie soutient depuis 2012 une antenne de l'Alliance française implantée dans les locaux de la « Tonga High School », et finance depuis 2017 un poste d'enseignant de français auprès de cet important établissement scolaire. Un projet financé en 2016 ainsi qu'en 2017 dans le cadre du Fonds Pacifique, associant le ministère de l'Énergie, de l'environnement et du changement climatique de Tonga (MEIDECC), permet également de valoriser le savoir-faire des entreprises calédoniennes en matière d'énergies renouvelables.

Les relations bilatérales entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie ont été marquées par la visite officielle en octobre 2016 du président du gouvernement ainsi que par la création d'un partenariat renforcé fondé sur un plan conjoint de coopération. Cet accord de partenariat permettra de pérenniser et de consolider des domaines prioritaires de coopération tels que l'économie, la recherche et l'innovation, le développement durable, la santé, la francophonie et le sport. Dans le domaine de l'éducation et de la coopération universitaire, les relations bilatérales seront renforcées à la suite de la mise en place des sections internationales australiennes dans un collège et un lycée de Nouvelle-Calédonie à la rentrée 2017. Plusieurs de ces domaines relevant de la compétence des États australiens, il sera noué dès 2017-2018 des relations spécifiques avec la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a décidé d'inscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays éligibles à la réception d'étudiants australiens à partir de 2018 dans le cadre du « New Colombo plan ». Ce dispositif permettra aux étudiants et universitaires australiens de bénéficier de bourses d'études afin de venir poursuivre leurs cursus en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, un réseau de chambres d'agriculture a été structuré dans la région Pacifique, entre le Vanuatu, Fidji, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie. L'objectif de ce projet, initié par la Nouvelle-Calédonie et s'appuyant sur l'expertise de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC), est de développer, au niveau régional, les échanges économiques et techniques dans le domaine agricole : aide à la structuration du secteur agricole, commerce de produits agricoles, fourniture d'intrants et de services aux agriculteurs.

- **La coopération multilatérale**

La Nouvelle-Calédonie s'implique fortement au sein des organisations régionales politiques et techniques dont elle est membre afin de soutenir ses efforts en matière d'intégration régionale.

Forum des îles du Pacifique (FIP)

Le 47^{ème} sommet du Forum des îles du Pacifique (FIP), du 8 au 10 septembre 2016 à Pohnpei, Micronésie, fut historique car les membres du Forum ont décidé à l'unanimité d'intégrer la Nouvelle-Calédonie en tant que membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique. Le sommet annuel du Forum, rendez-vous politique océanien très attendu, permet aux dirigeants du Pacifique d'arrêter les grandes orientations stratégiques régionales et ainsi de définir la feuille de route du Forum et des agences régionales du Conseil des Organisations Régionales du Pacifique (CORP) pour les années à venir.



Par ailleurs, le dialogue établi entre les dirigeants du Forum, les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds permet de prioriser les axes de développement au niveau régional.

Le Cadre pour le Régionalisme dans le Pacifique approuvé par les dirigeants du FIP en juillet 2014 constitue la plateforme stratégique régionale permettant de renforcer la coopération régionale et développer une position commune face aux défis et du changement climatique et de la mondialisation. En 2015, les dirigeants ont adopté 5 priorités de dimension régionale à savoir : les pêcheries et la surveillance maritime ; la lutte contre les impacts du changement climatique et les risques naturels ; les technologies de l'information et de la communication ; la Papouasie occidentale et la lutte contre le cancer du col de l'utérus.

Pour garantir une mise en œuvre effective de ce cadre, le Forum a initié en 2017 plusieurs réformes de fond notamment sur le financement et la gouvernance régionale, et la rationalisation des réunions des agences du CORP. En parallèle, de nouvelles formules sont à l'étude afin de réajuster la contribution des membres suite à l'accession de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française au statut de membre à part entière du FIP.

Le 48^{ème} sommet du Forum à Apia en septembre 2017 a réaffirmé la nécessité de ces réformes et encouragé les membres et agences régionales à coordonner leurs actions afin de poursuivre la mise en œuvre effective du Cadre pour un régionalisme dans le Pacifique.



La Nouvelle-Calédonie a participé activement, en tant que membre du comité de pilotage, à l'élaboration du Cadre pour un Développement Résilient dans le Pacifique, qui doit succéder au Cadre d'action océanien pour la prévention des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015, et au Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015. La Stratégie a été approuvée par la Conférence du PROE en septembre 2014 et par le CRGA de la CPS en novembre 2015, mais les dirigeants du FIP ont reporté son approbation d'un an lors du 46^{ème} sommet. Ce cadre associé au document « partenariat pour la résilience dans le Pacifique » qui décrit la gouvernance du cadre et doit permettre sa déclinaison pratique a finalement été adopté lors du 48^{ème} sommet en septembre 2017.

La Nouvelle-Calédonie en tant que membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique, verse une contribution statutaire de près de 1,5 M XPF. Pour 2017, la Nouvelle-Calédonie a également versé une contribution volontaire de près de 3,5 M XPF.

La Nouvelle-Calédonie s'implique fortement au sein des organisations régionales techniques dont elle est membre afin de soutenir ses efforts en matière d'intégration régionale.

La Communauté du Pacifique (CPS)

Le siège de la CPS est basé à Nouméa. En 2016 et en 2017, la Nouvelle-Calédonie a contribué à l'organisation à hauteur de 61 millions de F.CFP en cumulant sa contribution statutaire et de pays hôte (contributions de fonctionnement, d'investissement...).

La Nouvelle-Calédonie a assuré la présidence du Comité des Représentants des Gouvernements et des Administrations (CRGA) en juillet 2016 à Niue et a assuré la présidence de la conférence en juillet 2017. La Nouvelle-Calédonie a défini et animé le Dialogue de haut niveau de la conférence, placé sous le thème « des partenariats innovant pour le développement durable ». Cette conférence a notamment vu l'adoption du nouveau rapport de résultats de la CPS, rapport auquel la Nouvelle-Calédonie a largement contribué par sa participation active au comité de pilotage dédié. Les membres ont rappelé leur fort engagement en faveur de la mise en œuvre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et leur volonté de renforcer la cohésion au sein du Conseil des Organisations Régionales du Pacifique (CORP).



Plusieurs réunions importantes se sont tenues en 2016 et 2017 sous son égide :

- des ateliers et des conférences ministérielles sur les énergies renouvelables, l'énergie dans le Pacifique, l'industrie pétrolière, l'efficacité énergétique, le transport maritime ;
- des ateliers régionaux sur les données relatives à la pêche thonière, l'avenir de la gestion des ressources halieutiques côtières, la sécurité en mer, la gestion des pêcheries par les femmes ;

- la conférence des ministres de la culture ;
- la conférence ministérielle sur les forêts ;
- la réunion des directeurs et des Ministres de la santé du Pacifique et le sommet océanien sur les maladies non transmissibles;
- l'atelier de renforcement des dispositifs de coopération sur les bouées océaniques de mesure des îles du Pacifique (DBCP) ;
- la 9^{ème} et la 10^{ème} conférence ministérielle sur l'eau dans le Pacifique ;
- la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse et du programme Youth@Work en Nouvelle-Calédonie ;
- des ateliers sur la convention internationale de la protection des cultures et la réunion du réseau océanien d'information sur les ressources phytogénétiques agricoles ;
- des ateliers sur les statistiques et la conférence des directeurs des statistiques et de la planification ;
- l'atelier régional pour les médias francophones visant à renforcer la connaissance de la CPS ;
- la 13^{ème} conférence régionale des femmes du Pacifique et la 6^{ème} réunion des ministres responsables du statut de la femme.

Le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE)

La Conférence annuelle du PROE en septembre 2016 a eu lieu à Niue et en 2017 au siège du PROE à Apia. Parmi les principaux thèmes abordés lors de cette conférence figuraient le financement du changement climatique, la situation du futur centre océanien du changement climatique, le plan stratégique et la mise en place d'une nouvelle gouvernance (et la création de l'unité de coordination des projets), le financement durable du PROE et la programmation financière sur 2 ans, le mandat du comité exécutif (pour piloter le PROE les années où il n'y aura pas de conférence), la coopération inter-CROP, les ODD, le FED, l'installation des chargés de pays.

En 2017 se sont réunies avant la conférence annuelle du PROE la Conférence des parties à la convention de Nouméa (protection des ressources naturelles du Pacifique) et celle de Conférence des parties à la convention de Waigani (transport des déchets dangereux et notamment radioactifs).

En 2016 et 2017, la Nouvelle-Calédonie a contribué à l'organisation pour un montant de 2,1 millions de F.CFP. Elle a également fait partie des panels de recrutement du directeur général, du directeur général adjoint et des directeurs des divisions changement climatique et surveillance environnementale.

La Nouvelle-Calédonie a également participé à la table ronde sur le changement climatique en octobre 2017 dans le cadre de la semaine pour la résilience pour lancer le cadre la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Elle participe également aux réunions de la WCPFC (Commission des pêches du Pacifique central et occidental) et prend part activement aux débats et décisions relative à la gestion durable de la pêche dans le Pacifique. En 2015, la Nouvelle-Calédonie a contribué à l'organisation pour 500.000 F.CFP

Elle a participé en 2017 à plusieurs réunions de l'agence des pêches du forum, FFA (réunion des directeurs, réunion sur la pêche illégale et le phénomène des blues boat, réunion sur la surveillance du domaine maritime) afin de se présenter aux membres de la FFA depuis son accession en tant que membre à part entière au FIP et afin d'évaluer l'opportunité de demander d'intégrer comme membre à part entière la FFA.

Elle a participé à plusieurs conférences de haut niveau sur les océans, régionales (conférence régionale sur la biodiversité marine en 2016) **ou internationale** (1^{ère} conférence des Nations-Unies pour les océans en 2017). Lors de la conférence de l'ONU pour les océans, la Nouvelle-Calédonie a pris 5 engagements volontaires inscrit sur le registre de l'ONU (développement du sentier sous-marin de l'île aux canards, CIE ; création d'une brigade environnementale coutumière, comité consultatif coutumier environnemental, plan de gestion du parc naturel de la mer de corail, DAM-GNC ; développement de l'économie bleue en Nouvelle-Calédonie, Cluster maritime ; étude de la faisabilité de la reconnaissance de l'Océan Pacifique en tant que personne juridique, IRD ; 3^{ème} forum des comités de gestion, CEN).

Dans le cadre du système des Nations Unies, la Nouvelle-Calédonie a suivi avec un statut d'observateur (en tant que membre de la CESAP) la mise en œuvre de la déclaration finale « la Voie à suivre » (Samoa Pathway), adoptée à la 3^{ème} Conférence mondiale des petits États insulaires en développement à Samoa en 2014. Elle participe à la réunion annuelle de la CESAP sur le handicap, sujet non traité par les organisations régionales techniques (PROE CPS).

La Nouvelle-Calédonie a également participé à d'autres événements, tels que le sommet des dirigeants du **Pacific Islands Development Forum (PIDF)** en 2016 afin d'envisager les conditions de sa participation plus active à cette organisation. Elle était présente au sommet Oceania 22 en 2016.

La Nouvelle-Calédonie a adhéré à **l'Organisation internationale de la Francophonie** en qualité de membre associé, lors du XVI^e sommet de la francophonie qui s'est tenu à Antananarivo (Madagascar), du 21 au 27 novembre. Elle rejoint ainsi le Vanuatu, autre membre océanien de cette organisation mondiale avec la volonté « *de faire de la Nouvelle-Calédonie le fer de lance de la francophonie dans la région Asie-Pacifique* », La Nouvelle-Calédonie pourra s'appuyer sur un ensemble de programmes et d'outils existants pour développer une meilleure action en faveur de la francophonie.

La Nouvelle-Calédonie a également été admise au **statut de membre sans voix délibérative du comité régional Pacifique occidental de l'OMS** lors de l'ouverture de la 67^{ème} session du Comité régional de l'OMS, à Manille en octobre 2016. Cette admission au sein du comité régional Pacifique occidental de l'OMS est l'aboutissement des démarches engagées par le président et le membre du gouvernement en charge de la santé, auprès du Premier ministre pour faire aboutir cette candidature. Ce nouveau statut permet désormais à la Nouvelle-Calédonie de siéger aux côtés de la délégation française au sein du comité régional de l'OMS dont les échanges en matière de politiques de santé sont essentiels au développement de la région. Il s'agit notamment d'activités de santé publique, telle que la recherche, le recueil de données, l'évaluation, la sensibilisation et la mobilisation des ressources. Le but du comité est de conduire la réponse régionale aux problèmes de santé publique sur tous les fronts – médicaux, techniques, socio-économiques, culturelles, juridiques et politiques – vers la réalisation de la mission de santé mondiale de l'OMS.

Au cours de la 39^e session de la conférence générale de l'**Unesco** (Paris), la Nouvelle-Calédonie a été accueillie par acclamation comme membre associé de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Elle va pouvoir bénéficier de ses programmes en matière de promotion de la culture, de l'éducation, des sciences, de la communication et de l'information, mais également d'un soutien de poids dans la préservation de son patrimoine environnemental, notamment du Parc naturel de la mer de

Corail. Elle prendra toute sa part dans les travaux de mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2021 de l'Unesco, en collaboration avec la France.

- **Coopération économique et commerciale**

La Nouvelle-Calédonie, confrontée à des difficultés économiques depuis ces dernières années s'est attachée à identifier de nouveaux relais de croissance pour lui permettre de soutenir le développement économique du pays et construire une croissance solide et pérenne. Le développement des exportations hors nickel est l'un des leviers identifiés pour répondre à cet objectif.

C'est dans ce contexte que les travaux et les consultations ont été menés pour identifier les atouts et les faiblesses du territoire, les potentialités et les contraintes rencontrées par nos acteurs économiques. À partir de cet état des lieux, les orientations stratégiques de la politique publique de soutien à l'export ont été déclinées dans le Plan OSE¹ dont les principaux enjeux sont :

- Favoriser l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional ;
- Favoriser le développement et la diversification de l'économie.



Plusieurs missions de diplomatie économique ont ainsi été organisées en 2016, afin de rénover le dialogue politique d'une part, et de renforcer les relations commerciales et la coopération économique et technique avec les États de la région.

Le président du gouvernement, accompagné de plusieurs membres du gouvernement et de représentants du monde économique s'est déplacé au Vanuatu, en Nouvelle-Zélande, et en Australie.

¹ OSE : Orientations pour le Soutien à l'Export du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – Octobre 2016.



Les rapprochements opérés ont donné lieu à la signature de Plan Conjoint de Coopération bilatérale avec la Nouvelle-Zélande (en septembre 2016) et avec le Vanuatu (en mars 2017). Ces actions diplomatiques ont également favorisé les contacts entre partenaires économiques et plusieurs déplacements de chefs d'entreprises, organisés par New Caledonia Trade and Invest, avec le soutien du gouvernement ont été organisés dans la région. Plusieurs salons tels que le Foodex, le Fine Food ont été l'occasion de mettre en avant les produits calédoniens, tandis que d'autres déplacements ciblaient la prospection de nouveaux marchés pour des secteurs d'activité plus spécifiques (BTP, ingénierie, ...).

Le gouvernement a fait également le choix d'accompagner les entreprises dans leurs démarches pour se développer ou poursuivre leur développement au sein de la région en étant partenaire de plusieurs évènements, parmi lesquels :

- Le séminaire New Caledonia - Australia Symposium co-organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce Franco-australienne (FACCI) le 13 octobre 2016 à Sydney ;
- Le Business Forum organisé par l'association APIBC avec le soutien du gouvernement, le 14 octobre à Brisbane ;
- Le séminaire sur le développement des échanges commerciaux organisé conjointement avec le consulat général d'Australie, le 25 février 2016, traitant notamment des enjeux en termes de biosécurité et d'organisation logistique ;
- Les rencontres entre les représentants de clusters et des représentants des gouvernements de Tonga (juillet 2016) de Kiribati (janvier 2017) ;
- L'accompagnement pour la définition de projets de coopération technique et économique dans le domaine de la formation aéronautique au Vanuatu et aux Iles Salomon, ingénierie du bâtiment pour l'extension de la caserne des pompiers au Vanuatu, expertise en matière d'infrastructures aéroportuaires au Vanuatu.
- Le soutien à l'organisation du Pacific Business Forum (novembre 2016), et du PBF thématique autour de l'innovation (août 2017) à Nouméa.



Le secteur du tourisme est l'autre vecteur de croissance et de développement économique sur lequel le gouvernement s'engage. Il s'est associé aux provinces pour mener l'important travail de consultation lancé dans le cadre des assises du tourisme qui a permis d'aboutir à la définition d'une Stratégie de Développement Touristique des Services et des Loisirs 2025.

Cette collaboration interinstitutionnelle doit permettre de décliner un ensemble d'actions pour atteindre plusieurs objectifs stratégiques, dont la mise en place d'une nouvelle gouvernance en faveur d'une politique publique à l'échelle du pays, en charge notamment de la promotion internationale du territoire et des investissements.

Ce partenariat devrait permettre de développer la fréquentation touristique de la Nouvelle-Calédonie et d'atteindre les objectifs suivants : environ 200.000 passagers et 1.200.000 croisiéristes d'ici 10 ans.

Au niveau régional, la Nouvelle-Calédonie est membre de la South Pacific Tourism Organisation depuis 2016 et s'affiche parmi les destinations insulaires du Pacifique lors des actions de promotion conjointes conduites avec cette organisation ce qui contribue à une meilleure visibilité de la destination.

1.2.État des lieux sur le plan économique et social en 2016

Démographie	
Population totale (2014)	268 767 habitants
Taux d'accroissement naturel (2014)	+1,82 % par an
Population de moins de 20 ans (2014)	32 %
Population de 60 ans et plus (2014)	12 %
Part de la population de + 15 ans n'ayant aucun diplôme	25 %
Part de la population ayant le bac ou plus	35 %
PIB	
PIB	955 milliards de F.CFP
PIB par habitant	3,5 millions de F.CFP
Taux de croissance du PIB (en volume)	1,4 %
Taux d'inflation (en glissement annuel)	0,6 %
Indicateur du climat des affaires (en glissement annuel)	90
Commerce extérieur	
Importations	261,7 milliards de F.CFP
Exportations	143,6 milliards de F.CFP
<i>dont produits miniers et métallurgiques</i>	<i>93 %</i>
Balance commerciale (hors services)	- 118,1 milliards de F.CFP
Taux de couverture (hors services)	54,88 %
Recettes douanières	50,46 milliards de F.CFP
Finances publiques	
Budget 2016 de la Nouvelle-Calédonie	58,93 milliards de F.CFP
Budget 2016 réalisé de la Nouvelle-Calédonie	51,93 milliards de F.CFP
Budget 2017 de la Nouvelle-Calédonie	57,41 milliards de F.CFP
Emploi	
Population active (2014)	130 032 personnes (dont 45 % de femmes)
Actif occupé (2014)	110 887 personnes
Chômeur (2014)	19 145 personnes
Taux d'emploi (2014)	61,0 %
Taux de chômage (2014)	14,7 %
Taux d'activité (2014)	71,5 %
Nombre d'emplois en Nouvelle-Calédonie	115 500
Nombre de demandeurs d'emploi	8 316
Nouvelles offres d'emploi déposées	7 133
Salaire Minimum Garanti mensuel (2017)	153 861 F.CFP (pour 169 heures travaillées)

Sources : *Rapport annuel 2016 de la Nouvelle-Calédonie IEOM ; DBAF ; SCRRE*

L'année 2016 marque un record historique en termes de volume de production pour la filière nickel, qui a contribué à la nette amélioration du taux de couverture des importations par les exportations. Pour autant, la faiblesse durable des cours en fait également une nouvelle année de pertes importantes pour la filière, après 2015.

Cette conjoncture du nickel constitue la première cause de l'inflexion du climat des affaires enregistrée au premier trimestre 2016. La confiance des entrepreneurs était tombée à un plus bas historique, en raison des craintes sur la pérennité d'activité des industries métallurgiques. À partir du milieu de l'année, alors que chaque métallurgiste confirmait tour à tour son engagement, le climat des affaires remontait progressivement.

Le secteur public territorial et national a cependant joué un rôle d'amortisseur des fortes variations de la confiance des opérateurs économiques, en continuant à embaucher et à mobiliser des ressources d'investissement significatives via un recours accru à l'emprunt, les recettes fiscales s'étant stabilisées. L'investissement s'est par ailleurs maintenu, soutenu par les acquisitions immobilières.

L'inflation est restée contenue en 2016, l'indice des prix progressant de 0,6 % en moyenne annuelle, comme en 2015. La baisse des prix de l'énergie a permis de modérer la progression de l'indice global. Les prix à la consommation des produits alimentaires ont progressé de 1,7 % en moyenne annuelle, et ceux du tabac de 21,5 %.

Dans ce contexte, et peut-être également en lien avec les différentes échéances institutionnelles, les ménages semblent avoir été plus enclins à l'épargne qu'à la consommation, qui a marqué le pas en 2016, comme en témoigne le pessimisme marqué des commerçants.

L'inquiétude des acteurs économiques a fortement pesé sur la conjoncture en 2016, sous l'effet des évolutions du marché mondial du nickel.

Le volume record de nickel produit, le maintien de la dépense publique, les bonnes performances de l'immobilier dopées par le crédit ont cependant permis de minimiser l'effet de cette poussée d'inquiétude sur la croissance. L'économie s'est trouvée d'ailleurs mieux orientée à partir de la mi-année. Le retour progressif d'un climat des affaires moins défavorable annonce ainsi un meilleur départ pour l'année 2017, si toutefois les attitudes attentistes, notamment face aux échéances institutionnelles, ne l'emportent pas. Les évolutions mi-2017 des cours du nickel, à nouveau orientés à la baisse, risquent par ailleurs de ternir l'amélioration attendue.

- **Le marché du travail**

Les tensions s'intensifient sur le marché de l'emploi en 2016, avec un écart toujours croissant entre le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (+9,7 % sur un an en moyenne annuelle) et les nouvelles offres d'emploi déposées (-13,5 %).

Le nombre d'entreprises employeuses se stabilise (-0,3 % en 2016, après -3,9 % en 2015). Le nombre total d'emploi salarié diminue de 0,4 % en moyenne annuelle, soit une destruction nette d'environ 350 emplois. Ces destructions concernent le secteur privé (680 emplois perdus, principalement dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction), le secteur public continuant à créer des emplois (330 emplois nets), de fonctionnaires notamment. Parallèlement, le nombre de travailleurs indépendants progresse de 2,8 %. Enfin,

concernant les travailleurs étrangers, le nombre d'autorisations délivrées par le gouvernement baisse fortement.

115 500 emplois ont été comptabilisés en Nouvelle-Calédonie en moyenne en 2016, dont 92 200 emplois salariés (public et privé). Entre 2007 et 2011, l'économie calédonienne a été particulièrement dynamique, créant en moyenne chaque année 3,6 % d'emplois salariés supplémentaires. Entre 2012 et 2015, la progression est plus modeste (+1,2 % par an en moyenne), mais reste supérieure à celle observée au niveau national. En 2016, la Nouvelle-Calédonie connaît une diminution du nombre de ses emplois salariés (-0,4 %), une première depuis 25 ans.

- **Les échanges commerciaux**

En 2016, les importations calédoniennes s'élèvent à 262 milliards de F CFP, soit un peu plus d'un quart du PIB. Elles chutent de 10,2 % sur l'année (après -2,4 % l'année précédente).

L'énergie représente 17,2 % des importations calédoniennes en 2016, contre 20 % en 2015 et 26 % en 2014, les importations de biens d'investissement se réduisent également (-11 %). La part des biens d'investissement dans les importations avait très fortement progressé durant la phase de construction et de montée en charge des nouvelles usines métallurgiques. Elle représente 28 % du total des produits importés en 2016, contre 37 % lors du pic de 2006.

L'Union européenne est le principal fournisseur de la Nouvelle-Calédonie en 2016, avec 27 % de part de marché pour la France, et 16 % pour l'ensemble des autres pays de l'Union européenne. La Chine, à l'origine de 11 % des importations, devient le deuxième partenaire commercial du territoire. L'Australie n'est plus que le troisième fournisseur du territoire suite à un recul de 18 % des biens fournis. Enfin, les importations en provenance de Singapour, composées essentiellement d'hydrocarbures, progressent de 1 %, ce qui positionne ce pays comme quatrième fournisseur du territoire.

En 2016, les exportations calédoniennes s'élèvent à 143 milliards de F CFP, c'est à dire 15 % du PIB. Constituées à près de 93 % de produits issus de l'industrie métallurgique et de la mine, elles progressent de 3,5 %, reflétant le fort dynamisme du secteur du nickel, malgré la persistance de cours particulièrement déprimés. Loin derrière les produits du nickel, les ventes du secteur primaire progressent. Celles de crevettes gagnent 24 % en valeur, après une année 2015 atypique.

La Chine consolide sa place de premier client du territoire en comptabilisant, à elle seule, un tiers du total exporté en 2016. Sa part de marché a ainsi triplé en dix ans, grâce à la progression des produits de l'usine Vale-NC, dont elle constitue le principal débouché. Les exportations vers la Corée du Sud, deuxième pays destinataire, ont quasiment doublé en un an, tirées essentiellement par la forte hausse des ventes de ferronickels et oxydes de nickel. Taïwan devient le troisième partenaire de la Nouvelle-Calédonie et le Japon rétrograde au quatrième rang.

Les exportations vers les autres partenaires historiques de la Nouvelle-Calédonie, la France et l'Australie, chutent respectivement de 17 % et de 88 %. La baisse des exportations vers la France est consécutive à celle des mattes dont la France constituait l'unique marché. L'effondrement des exportations à destination de l'Australie résulte de la fermeture de la raffinerie Queensland Nickel.

En 2016, les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie représentent 4 % du total exporté et 15 % du total importé. La baisse des exportations des produits calédoniens dans la région est liée à la chute des exportations à destination de l'Australie. La Polynésie française est, en 2016, le premier client du territoire dans la zone, en raison d'une exportation exceptionnelle d'avion vers ce pays. Au niveau des importations, l'Australie demeure le premier marché d'approvisionnement régional (68 % des importations), suivie de la Nouvelle-Zélande (29 % des importations).

Au sein des échanges régionaux, les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont très faibles. Composées essentiellement de produits alimentaires et de produits minéraux, les importations en provenance des PEI s'élèvent à 1,3 milliard de F CFP en 2016. Fidji est le principal fournisseur parmi les PEI, avec 32 % du total importé des PEI, suivi par le Vanuatu (31 %). Parallèlement, les exportations calédoniennes vers les PEI représentent 2 % des exportations totales. Elles triplent en 2016 pour s'établir à 3,0 milliards de F CFP, en raison de l'exportation exceptionnelle d'avion en Polynésie française. Hors opération exceptionnelle, les principaux clients de la Nouvelle-Calédonie parmi les PEI sont Wallis-et-Futuna et le Vanuatu.

En 2016, la chute des importations, associée à la hausse des exportations, se traduit par une amélioration notable du déficit commercial (+42 milliards de F CFP). Il s'établit à 118 milliards de F CFP, son niveau le plus faible depuis 2009. Le taux de couverture des importations par les exportations calédoniennes progresse dans ce contexte de 10 points, pour s'établir à 55 %.

- **Les accords commerciaux régionaux**

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française :

- L'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations). Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.
- L'accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement). Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du FIP, excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Dès 2009, des discussions ont été engagées afin de créer un nouvel accord, PACER plus, qui étendrait l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Les négociations pour définir les termes de cet accord ont été conclues en avril 2017. L'accord PACER plus prévoit aussi bien des accords commerciaux que des aides au développement entre les pays de la région Pacifique.

En septembre 2017, la Commission européenne a publié les projets de directives de négociation pour deux accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Compte tenu des impacts potentiels de ces accords sur la Nouvelle-Calédonie, bien que ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, un travail de recensement des intérêts de la Nouvelle-Calédonie a été engagé en 2017 afin d'identifier notamment les produits

sensibles pour lesquels, a minima, une libéralisation tarifaire différée serait nécessaire. Les résultats de ces travaux ont été partagés avec les autorités françaises en septembre 2017.

- **Les principaux secteurs d'activité**

La production du secteur primaire recule globalement en 2016 : les abattages de bovins diminuent, les cheptels ayant été réduits suite à la sécheresse qui a sévi en 2014 et 2015. Les abattages porcins reprennent progressivement, de même que la production de crevettes, qui repart à la hausse après le fort recul observé en 2015. La pêche palangrière, destinée surtout au marché local, est orientée à la baisse, et les volumes exportés diminuent.

Depuis mi-2015, les stocks mondiaux de nickel sont enfin orientés à la baisse (-14,1 % sur un an). En conséquence, les cours sont progressivement remontés, après un creux historique au premier trimestre. Ils restent faibles cependant, et ont conduit les opérateurs à engager d'importants efforts de compétitivité, qui se sont traduits par une baisse de 3,7 % de l'emploi dans le secteur nickel en 2016. L'extraction de minerai de nickel a progressé de 8,0 % en volume, destiné aux usines locales (62,2 %), et aux exportations (37,8 %). Ces dernières augmentent de 5,3 % en volume, mais reculent de 14,9 % en valeur. Portée par la poursuite de la montée en charge des nouvelles usines, la production métallurgique a continué à progresser de manière soutenue (+14,4 % en tonnes de nickel contenu, après +13,6 % en 2015). Parallèlement, la production de carbonate de cobalt a accéléré (+61,4 %), et devient significative. En valeur, les exportations métallurgiques ont ainsi progressé de 4,4 %.

Les entrepreneurs du secteur du BTP ont fait état d'un volume d'activité moins bien orienté en 2016, qui s'est accompagné d'une baisse de leurs effectifs et de leurs prix. Cette tendance globale masque des évolutions contrastées en cours d'année : après de sérieuses difficultés au cours du premier semestre, la situation s'est améliorée, avec de meilleures appréciations des entrepreneurs du secteur concernant leurs intentions d'investir, leur trésorerie, le niveau des prix et l'évolution des effectifs. Le segment de la construction privée a bénéficié notamment d'une demande toujours soutenue, portée pour partie par la progression régulière des crédits à l'habitat, et les appels d'offres sont repartis à la hausse.

Les secteurs du commerce et de l'industrie ont souffert de l'atonie de la consommation. Les professionnels du tourisme ont en revanche décrit une année globalement favorable, la fréquentation touristique et le nombre de croisiéristes atteignant de nouveaux records.

- **Les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie**

La Nouvelle-Calédonie vient de traverser deux années de rétablissement et de régularisation de ses comptes qui l'ont conduite à ramener ses dépenses réelles au plus près de ses capacités financières. Ce travail a pu se faire au prix d'efforts conséquents, notamment de la part des directions et services de la collectivité, et d'une rationalisation sans précédent.

Si la contrainte budgétaire est la première à s'être imposée, les exigences réglementaires rappelées notamment par l'État, lui ont également servi de cadre pour avancer.

Le respect des inscriptions de précaution, d'un meilleur pilotage de son budget et des ratios prudentiels imposés reste une priorité à maintenir pour retrouver la crédibilité indispensable dans nos relations avec l'État mais aussi avec nos bailleurs de fonds.

L'Union Européenne reste attentive à la réforme entreprise et désormais formalisée par un plan de réforme de la gestion de nos finances publiques adopté le 25 octobre 2016 par le gouvernement et le 28 décembre 2016 par le Congrès. Cette réforme accompagnera de la mise en place du XIème FED destiné à l'insertion et à l'emploi.

L'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) sont également attentifs à ce que la collectivité retrouve des marges de manœuvre financières et des niveaux d'épargne acceptables pour continuer à soutenir sa politique d'investissement.

En 2016 l'engagement de la Nouvelle-Calédonie dans la réforme de la gestion des finances publiques, s'est basé sur les grands principes suivants :

- Rigueur : le budget primitif de l'année 2016 s'inscrivait dans un contexte économique et social empreint de grandes difficultés. Le gouvernement a donc réduit de 18 % son fonctionnement courant par rapport au budget 2015, cette rigueur rendue nécessaire s'appliquant également aux établissements publics et aux chambres consulaires pour lesquels les contributions de la Nouvelle-Calédonie ont été diminuées de 13 %.

- Sincérité : le BP 2016 s'inscrivait dans une logique financière nouvelle. Il a rompu avec les comparaisons de budget à budget pour aligner les inscriptions budgétaires sur les consommations réelles, au plus près des besoins et des capacités financières.

- Transparence : le budget 2016 est pour la 1ère fois décomposé en 3 budgets distincts, offrant ainsi une meilleure lisibilité, conformément aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes. Un budget propre d'opérations réelles qui retrace les flux nécessaires au financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie, un budget annexe de répartition, regroupant les taxes et impôts qui entrent dans l'assiette des dotations aux collectivités : provinces, communes et Nouvelle-Calédonie, un budget annexe qui centralise les taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours et alimente les divers organismes et collectivités bénéficiant de financements dédiés.

- Restauration des grands équilibres : le BP 2016 respecte à la lettre les obligations de rigueur comptable qui impose l'inscription des dotations et des provisions. Il ouvre également la voie à des réflexions sur la prise en charge directe de certaines dépenses de transferts par nos satellites qui mettent en œuvre la politique publique. Il recherche la rationalisation et l'efficacité des dépenses, avec la mutualisation des crédits au sein de certaines directions.

En 2017, malgré la situation budgétaire tendue, la Nouvelle-Calédonie poursuit ses efforts. L'investissement public a été maintenu au prix de gros efforts sur le fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre. Les nouveaux contrats de développement sur la période 2017-2021, qui viennent d'être négociés, ouvrent la voie à de nouveaux grands chantiers.

- **Démographie**

La population de la Nouvelle-Calédonie a été recensée entre le 26 août et le 22 septembre 2014. Le territoire compte alors 268 767 habitants, soit 23 200 habitants de plus qu'en 2009 lors du précédent recensement. L'accroissement démographique a été un peu plus rapide qu'au cours de la précédente période intercensitaire (+1,82 % par an, contre +1,25 %), et a concerné les trois provinces.

Sur la période 2009 – 2014, la croissance démographique résulte pour deux tiers du solde naturel (+15 000 personnes), et pour un tiers du solde migratoire apparent. L'accroissement naturel continue à s'amoinrir, sous l'effet de la baisse de la fécondité. Les flux migratoires sont en revanche plus importants qu'au cours de la période intercensitaire précédente, et se soldent par 1 600 arrivées nettes par an.

La transition démographique amorcée dans les années 1990 se poursuit. En 25 ans, la part des moins de 20 ans a ainsi perdu 11 points et représente 32 % de la population en 2014. Celle des 60 ans et plus à l'inverse a quasiment doublé, atteignant 12 % de la population. Sur cette période, l'âge médian s'est accru de 9 années ; il s'élève ainsi à 31 ans en 2014, contre 21 ans dans les îles du Pacifique et 40 ans en France métropolitaine.

En 2030, si les tendances démographiques observées se prolongent (tendance à la baisse de la mortalité, baisse contenue de la natalité, maintien des flux migratoires), la Nouvelle-Calédonie comptera 315 000 habitants, 40 000 de plus qu'en 2016.

1.3. Indicateurs du développement

En 2015, les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique ont chargé le Secrétariat Général de coordonner les efforts nationaux visant à mettre en place les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le Pacifique. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux, défini par les Nations-Unies, afin de mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Un groupe de travail a été formé pour développer la feuille de route Pacifique, qui met en perspective l'agenda mondial et les priorités nationales et régionales en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs préapprouvés.

La feuille de route a été adoptée par les dirigeants du forum lors du 47^{ème} sommet du FIP, en septembre 2017. La Nouvelle-Calédonie a participé à l'atelier régional de préparation de cette feuille de route en août 2017.

Les 3 premières années de mise en œuvre se concentrent sur le renforcement des compétences, des systèmes et des institutions ainsi que sur l'établissement de partenariats multi-acteurs inclusifs et mutuellement responsables pour soutenir l'adaptation, la mise en œuvre et le suivi des efforts dédiés au développement durable dans le Pacifique.

Ainsi, en matière d'indicateur de développement, la Nouvelle-Calédonie fait figure d'exception dans son environnement régional. Cette situation est liée au fait que l'ampleur des flux financiers venant de métropole fait de chaque collectivité un îlot de prospérité au sein d'un environnement relativement pauvre. À ce titre, le niveau de développement humain atteint dans les départements et pays d'Outre-mer en 2010 les placent dans la catégorie des pays à développement humain élevé voire très élevé.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie présente un profil comparable à celui d'un pays développé : les indicateurs sanitaires et sociaux, ainsi que ceux relatifs à l'éducation, sont très proches des pays les plus développés de l'Union européenne. L'Indice de Développement Humain (IDH) de la Nouvelle-Calédonie (0,79), place le territoire au 51^{ème} rang mondial en 2010, derrière la France métropolitaine (20^{ème} rang avec 0,88).

Cet IDH situe le territoire dans la catégorie des pays à développement humain « très élevé ». Il correspond néanmoins au niveau de développement atteint par la France métropolitaine en 1992, soit une différence de 18 ans. Dans ses composantes, l'IDH calédonien se caractérise par un bon niveau des indices de santé (0,89, 53^{ème} rang) et de revenus (0,79, 33^{ème} rang), alors que les indices d'éducation (0,70, 88^{ème} rang) et social (0,79, 70^{ème} rang) sont moins bien placés.

Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 3,5 millions de F.CFP en 2015. Il est inférieur de 13 % à la moyenne de la France entière, mais se situe entre le PIB par habitant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et celui du Nord Pas-de Calais, respectivement 3^{ème} et 4^{ème} région française en termes de richesse créée par habitant. La Nouvelle-Calédonie est aussi la géographie ultra-marine où la richesse produite par habitant est la plus importante (hormis Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy, dont les positionnements sont très spécifiques).

Dans son environnement géographique, la Nouvelle-Calédonie se classe en troisième position en matière de PIB par habitant et se situe à un niveau proche de la Nouvelle-Zélande et derrière l'Australie. Les autres PEI (Petites Économies Insulaires) de la zone affichent quant à elles des niveaux de PIB par habitant bien plus faibles.

Selon la dernière enquête « Budget Consommation des ménages » de l'ISEE parue en 2008, le niveau de vie médian des Calédoniens a augmenté de 1,3% par an entre 1991 et 2008, après prise en compte de l'inflation. Cette progression, plus rapide qu'en métropole, a été tirée par le relèvement continu du salaire minimum garanti sur la période. Le niveau de vie médian a ainsi atteint 144 000 F.CFP par mois (1 207 euros), soit un niveau proche de la moyenne métropolitaine (hors Île de France) et supérieur à l'ensemble des départements d'outre-mer.

Il est à noter cependant que, pour répondre aux pressions de la rue, la lutte contre la vie chère est devenue une des priorités de l'action publique et différents dispositifs ont été mis en place ces dernières années, pour contenir l'évolution des prix des produits alimentaires notamment.

Les inégalités en Nouvelle-Calédonie sont aussi environ deux fois plus fortes qu'en métropole : le rapport inter-décile, qui mesure l'écart entre les revenus des plus riches et les revenus des plus modestes, ressort à 7,9 contre 3,6 en métropole et 5,8 pour l'ensemble des DOM. On estime que 17% des foyers calédoniens vivent sous le seuil de pauvreté.

Au plus bas de l'échelle se trouvent les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, estimé en Nouvelle-Calédonie à 71 930 F.CFP (603 euros) par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté atteint 17% de la population, soit 53 000 personnes. Il est plus élevé qu'en métropole (13%) mais plus faible que dans les DOM. Il est également sensiblement différent d'une province à l'autre : plus réduit en Province Sud (9%), il ressort nettement plus élevé en Province Nord (39%) et surtout en Province des Îles (52%).

L'indice de GINI est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie notamment). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie seraient égaux. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Ainsi, l'indice de Gini de la Nouvelle-Calédonie est de 0.42 en 2016. La pertinence de ce chiffre se trouve dans un

comparatif dressé avec d'autres pays. L'indice de Gini de la France est de 0,30, de l'Australie de 0,33 ; ou encore de Wallis et Futuna de 0,50.

2. Programme d'action pour le développement du PTOM

Les règles et procédures détaillées pour l'association PTOM-UE sont établies par le Conseil, par l'intermédiaire des « décisions d'association outre-mer » (DAO) successives adoptées depuis 1964. L'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle DAO, adoptée par le Conseil le 25 novembre 2013.

L'association poursuit les objectifs généraux définis à l'article 199 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, par l'accroissement de la compétitivité des PTOM, le renforcement de leur capacité d'adaptation, la réduction de leurs vulnérabilités économiques et environnementales et la promotion de leur coopération avec d'autres partenaires.

Conformément à l'article 5 de la DAO de 2013, la priorité est accordée à la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tels que:

1. la diversification des économies PTOM, y compris la poursuite de leur intégration dans les économies mondiales et régionales;
2. la promotion de la croissance verte;
3. la gestion durable des ressources naturelles, y compris la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques;
4. l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de celui-ci;
5. l'action en faveur de la réduction des risques de catastrophe;
6. la promotion des activités de recherche, d'innovation et de coopération scientifique;
7. la promotion des échanges sociaux, culturels et économiques entre les PTOM, leurs voisins et d'autres partenaires.

2.1. Politique de rééquilibrage et développement économique

La Nouvelle-Calédonie met en œuvre, comme cela est défini par les articles 180 et 181 de la loi organique du 19 mars 1999, une politique de rééquilibrage économique et social entre les trois provinces. Celle-ci vise à harmoniser l'accès aux équipements publics sur l'ensemble du territoire, et à soutenir le fonctionnement des collectivités les moins peuplées, qui réalisent plus difficilement des économies d'échelles. Elle repose notamment sur un mécanisme de redistribution des ressources fiscales perçues par la Nouvelle-Calédonie en faveur des budgets provinciaux. En effet, depuis les accords de Matignon-Oudinot de 1988, le développement économique est une compétence provinciale. Les provinces disposent de plusieurs modes d'intervention pour agir en ce sens : les sociétés d'économie mixte (SEM), et les programmes d'aides et de subventions, en parties régies dans le cadre de leurs codes de développement et d'investissement.

Lors d'une conférence organisée par le gouvernement en août 2016 et intitulée « Réflexion sur le rééquilibrage dans l'emploi » à l'UNC, les intervenants ont souligné que malgré des progrès importants depuis les Accords de Matignon, il persiste aujourd'hui un déséquilibre dans l'emploi, à la fois quantitatif – avec en 2014 un taux d'emploi de 49 % dans la communauté kanak contre 71 % pour les autres populations – et qualitatif, les Kanak occupant le plus souvent des postes peu qualifiés.

Par leurs compétences en matière économique, les provinces du Nord et des Îles ont pu développer de véritables stratégies de rééquilibrage. Citons l'exemple du nickel où elles sont devenues propriétaires à 51% de la plus grosse entreprise minière du pays et deux usines métallurgiques de classe mondiale, l'une en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Corée du Sud. Ce rééquilibrage a été accompagné par une redistribution des terres aux clans kanaks qui représente 51% du foncier, hors domaine public.

Après avoir fortement baissé en 2014, la dotation de fonctionnement des provinces s'est maintenue en 2015 (+0,4 %), mais les participations reçues ont diminué, pour partie compensées en province Sud par une progression sensible de la fiscalité reversée (via la taxe sur les jeux). Au total, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué, de 2,5% pour la province Sud, 2,8 % pour la province des Îles et 4,3 % pour la province Nord. Les dépenses de fonctionnement ont diminué dans des proportions moindres, sauf pour le Îles où elles se maintiennent. Les dépenses d'équipement ont diminué en province Sud, mais ont continué à progresser en province Nord et dans les îles Loyauté, poussant les collectivités concernées à puiser dans leurs réserves constituées au cours des exercices précédents et à recourir d'avantage à l'emprunt.

La Province Sud a consacré près de 5 % de son budget (dépenses totales de fonctionnement et d'investissement) à l'économie, hors Promo Sud. Hors frais de fonctionnement des directions provinciales, les dépenses ont essentiellement pris la forme de subventions aux secteurs du tourisme (GIE Tourisme Nouvelle-Calédonie Point sud, Office de tourisme...) et au secteur agricole (Chambre d'agriculture NC notamment). Les aides à l'investissement sont majoritairement inscrites dans le cadre du code des aides pour le soutien de l'économie (CASE), qui encadre le soutien à l'investissement immatériel des entreprises, à la gestion et au suivi comptable, à l'exportation et à la reprise d'entreprises. 30 millions de F CFP ont par ailleurs été attribués sous forme de subventions à l'investissement en dehors du périmètre du CASE. Parallèlement, la province Sud continue à soutenir spécifiquement le secteur de l'économie via les participations de Promo Sud, dont elle détient 67,04 % du capital. Le volume total des participations financières du groupe s'élève à 12,6 milliards de F CFP au 1^{er} mars 2017. Le montant global des investissements réalisés durant l'exercice 2016-2017 représente 260 millions de F CFP, répartis entre 12 sociétés, contre encore plus d'un milliard de F CFP au cours de l'exercice précédent.

De son côté, la province Nord a consacré plus de 5 % de son budget à l'économie (y compris par l'intermédiaire des SEM Sofinor et Nord Avenir). Plus des deux tiers des subventions sont affectées au fonctionnement d'organismes actifs pour le développement économique de la province. Outre les participations à la Sofinor et Nord Avenir (cf. infra), il s'agit de participation à l'ADECAL (157 millions de F CFP), à l'ERPA (104 millions de F CFP), au GIE Tourisme Province Nord (125 millions de F CFP), ou à l'IAC (75 millions de F CFP). Depuis le 1^{er} octobre 2014, la Sofinor se consacre uniquement au secteur nickel, avec des participations au capital de la SLN et d'Eramet, via la STCPI, et de la SMSP. Dans l'objectif d'encourager la diversification économique, l'ensemble des autres activités ont été transférées à une nouvelle entité, Nord Avenir, détenue à 85 % par la Province, et qui intervient spécifiquement sur les secteurs du tourisme, de l'aménagement, de l'agroalimentaire et des services à la mine et à l'industrie. Parmi les investissements récents, le plus significatif est le développement d'une filière bois en Province Nord (investissement de départ de 400 millions de F CFP) porté par la SAS Bois du Nord détenue à 46 % par Nord Avenir. 45 % des subventions à l'investissement entrent dans le cadre du code provincial de développement (CODEV), contre un quart en 2014. Ainsi doté en 2015 de près de 320

millions de F CFP de subventions, le CODEV vise, depuis 1989, à favoriser la création d'entreprises et d'emplois, à encourager la diversification de l'économie du Nord et le maintien des activités économiques traditionnelles. Près de 370 millions de F CFP ont par ailleurs été attribués hors-CODEV à des associations, chambres consulaires ou établissements publics.

La Province des Îles consacre une part croissante de son budget à l'économie, soit plus de 10 % en 2015 (y compris Sodil). 60 % des financements ont été engagés pour le fonctionnement d'organismes actifs pour le développement économique. Outre les participations aux filiales de la Sodil (cf. infra), il s'agit de participations au GIE Destination Îles Loyauté (239 millions de F CFP), de subventions au secteur primaire (103,8 millions de F CFP), à l'ADIE, au Case de l'entreprise et à Initiative NC (72,5 millions de F CFP). En 2015, les participations de la province des Îles à la société d'économie mixte (SEM) Sodil se sont élevées à 68 millions de F CFP, après 116 millions de F CFP de 2014. La forte baisse constatée par rapport aux années antérieures (724 millions de F CFP en 2013 par exemple), s'explique pour partie par les reports successifs d'importants mandats. La province des Îles mise particulièrement sur le développement des activités de services, dont le tourisme. La Sodil détient actuellement cinq établissements hôteliers répartis sur les trois îles. Enfin, la Sodil est présente dans les secteurs de la pêche et de l'agroalimentaire, de la mine (en tant qu'actionnaire de la SMSP, d'Eramet et de la SLN), et dans le financement des PME (prises de participation de sa filiale Soparil dans 57 PME). En 2015 toujours, les aides à l'investissement entrant dans le cadre du code provincial atteignent 88,65 millions de F CFP. Entré en vigueur sous sa forme actuelle en 2012, le code provincial d'aide au développement économique de îles Loyauté prévoit un soutien aux investissements réalisés sur le territoire des Îles (mises aux normes, frais d'étude, achat d'équipements opérationnels...) L'agriculture, l'artisanat, le commerce, la pêche et le tourisme sont principalement visés (investissements inférieurs à 1,5 million de F CFP), ainsi que les projets économiques structurants (investissements compris entre 1,5 million de F CFP et 50 millions de F CFP). Neuf aides au fonctionnement sont également proposées (aide à la production, à la création d'emplois, à la commercialisation...). Hors code provincial, des aides ont également été attribuées à des projets d'investissement plus conséquents, pour un montant total de 720 millions de F CFP en 2015.

2.2. Un modèle de développement tourné vers le développement durable

Pour orienter son développement vers la durabilité, la Nouvelle-Calédonie a élaboré le document « Nouvelle-Calédonie 2025, Orientation et moyens : propositions », validé en novembre 2013 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Présenté ensuite à l'ensemble des institutions : assemblées de provinces, conseil économique et social, sénat coutumier et congrès, le schéma NC 2025 a été adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en août 2016.

Ce document constitue le schéma d'aménagement et de développement prévu par l'article 211 de la loi organique. L'objectif du Schéma NC 2025 est de proposer un développement cohérent et équilibré, d'exprimer des orientations fondamentales, de préciser les objectifs stratégiques et les moyens correspondants et de donner un cadre pour l'élaboration des contrats de développement et des plans stratégiques ad hoc.

2.2.1. Préservation de l'environnement et de la biodiversité

La mobilisation en faveur de la préservation de l'environnement progresse en Nouvelle-Calédonie. L'environnement ne figurant pas parmi les domaines d'attribution de l'État et de la collectivité de la Nouvelle-Calédonie, les provinces disposent en la matière d'une compétence normative de principe. L'exercice de cette compétence a abouti à la distinction du droit de l'environnement au sein même de la Nouvelle-Calédonie. La province Nord a été la première à adopter son code de l'environnement en 2008, suivie de la province Sud en 2009. Le code de l'environnement de la province des îles Loyauté est encore en cours de définition. Les deux codes des provinces Nord et Sud contiennent des dispositions communes en matière de gestion du patrimoine naturel. Cependant, en dépit des efforts menés pour accentuer la coordination interprovinciale, les espaces protégés relèvent de régimes juridiques différents.

En dehors des aires protégées mentionnées par les codes de l'environnement provinciaux, la Nouvelle-Calédonie compte d'autres espaces naturels protégés, par exemple, au titre de la Convention internationale de Ramsar sur les zones humides ou le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (les lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie inscrits en 2008). Le parc marin de la mer de corail qui couvre l'ensemble de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie (1,4 M km²) s'est doté en 2015 d'un comité de gestion chargé de définir son plan de gestion d'ici 2017. Au total, la Nouvelle-Calédonie compte actuellement plus de soixante espaces protégés.

La prise de conscience quant à la richesse du patrimoine naturel transparait également à travers le mandat attribué au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN). Celui-ci joue un rôle de coordination et de représentation pour les collectivités calédoniennes sur la question de la biodiversité, en particulier sur le thème de la conservation de la forêt sèche, sur la gestion du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et sur la coordination de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. La Nouvelle-Calédonie s'investit également dans des organisations régionales telles que le PROE (Programme Régional Océanien sur l'Environnement) ou la CPS (Communauté du Pacifique).

Par ailleurs, dans le but de limiter les impacts et les risques environnementaux du secteur industriel et agricole, la réglementation "Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" (ICPE) soumet les acteurs de ce secteur à un régime de déclaration et d'autorisation pour les activités présentant des risques ou des pollutions importantes vis-à-vis de l'environnement (impacts environnementaux conséquents, risques accidentels et risques sanitaires).

De plus, concernant les projets miniers et métallurgiques, les entreprises se voient dans l'obligation de produire des études d'impact sur l'environnement terrestre et marin afin de prévoir les retombées environnementales qui ne peuvent être atténuées ou évitées. Elles devront alors élaborer des mesures compensatoires qui prennent la forme de financement de projets de conservation, de restauration ou de réhabilitation des milieux naturels ou encore de protection et de sensibilisation à l'environnement. À ce titre, le Schéma minier adopté à l'unanimité par le Congrès en 2009 sert de référentiel pour l'harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire avec comme objectif une exploitation durable de la ressource nickélique.

Les principaux défis et problèmes environnementaux auxquels doit faire face la Nouvelle-Calédonie sont :

- *Changement climatique* (hausse du niveau de la mer, acidification des océans, augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes) ;
- *Pollution et sédimentation des rivières et lagons* (stériles miniers, colmatage des embouchures de rivière, etc.) ;
- *Dépendance énergétique* ;
- *Menaces qui pèsent sur la richesse de la biodiversité* (feux de forêts, développements urbain et économique mal maîtrisés, espèces exotiques envahissantes, destruction d'habitats, exploitation minière).

D'autre part, les dégâts causés par l'exploitation minière du nickel est, selon l'étude, un problème très spécifique à la Nouvelle-Calédonie.

Face à ce constat, des actions sont proposées et déclinées en activités indicatives afin de favoriser un développement résilient de la collectivité et de préserver son environnement et sa biodiversité :

- *Gestion durable, conservation de la biodiversité, services écosystémiques* (protection des espèces et de leurs habitats contre le feu, le manque d'eau, l'érosion du sol dû à l'exploitation minière) ;
- *Gestion durable des forêts* (réduire la fragmentation de la forêt, promouvoir son extension et la gestion durable) ;
- *Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)* (développer et mettre en œuvre un plan de GIZC) ;
- *Gestion durable des écosystèmes marins* (renforcer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins) ;
- *Gestion des déchets* (moderniser la gestion de déchets incluant sa valorisation) ;
- *Atténuation et adaptation au changement climatique* (adopter et mettre en œuvre le plan climat et énergie) ;
- *Agriculture durable* (promouvoir et appuyer financièrement l'agriculture durable).

2.2.2. Changement climatique et énergie

La Nouvelle-Calédonie a été intégrée en mai 2016 à l'accord de Paris, sous couvert de la France, dans le cadre d'un engagement territorial différencié. L'accord de Paris, accord international sur le climat adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21, prévoit de limiter l'augmentation de la température en-dessous de 1,5 degré tout en appliquant le principe de différenciation (responsabilité commune mais différenciée), en tenant compte des besoins et capacités de chaque pays et en essayant de trouver un équilibre entre atténuation et adaptation au changement climatique.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique et construit sa politique publique « climat », qui repose sur 2 volets : le schéma pour la transition énergétique et le schéma d'adaptation aux changements climatiques. Ce projet s'effectue en partenariat avec l'ensemble des acteurs calédoniens et prévoit des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il s'agira ensuite pour la Nouvelle-Calédonie d'intégrer le changement climatique aux politiques publiques tout en établissant une gouvernance forte et inclusive.

Par ailleurs, en cohérence avec les orientations stratégiques formulées pour la tenue de la COP21, le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) a été

adopté par le congrès en 2016. Celui-ci constitue le cadre de la politique énergétique applicable jusqu'en 2030 et présente des orientations stratégiques articulées autour de deux grands volets :

- la mise en place d'un vaste programme d'économie d'énergie pour réduire la facture énergétique à tous les niveaux ;
- le développement des énergies renouvelables pour améliorer l'autonomie énergétique de la Nouvelle-Calédonie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de cette transition énergétique est le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle durable et structuré qui doit répondre aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix et à la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la mise en œuvre des actions préconisées par le STENC, la création de l'agence calédonienne de l'énergie a été approuvée par le congrès le 12 janvier 2017. En sus d'une mission d'information et de sensibilisation pour changer les habitudes de consommation, cet établissement public est désormais chargé de financer des projets contribuant à la maîtrise de l'énergie. L'agence calédonienne de l'énergie pourra également intervenir dans le montage financier de grandes opérations comme la nouvelle centrale électrique de la SLN, mais aussi accompagner des projets d'envergure dans le domaine des énergies renouvelables, tels que le barrage de la Ouinné.

La Nouvelle-Calédonie a accueilli sur son territoire la 4^{ème} édition du sommet océanien du développement durable, **Oceania 22**, du 11 au 13 avril 2016. La Déclaration de Bourail, qui a résulté de cette rencontre, salue les efforts de la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique mais insiste sur le fait que ceux-ci sont insuffisants en particulier pour les petits États insulaires très vulnérables au dérèglement climatique.

En juin 2016, la Nouvelle-Calédonie a participé au 2^{ème} Sommet des ministres de l'énergie des PTOM, organisé par l'OCTA avec le soutien financier de l'UE. Les conclusions communes, adoptées à l'issue du Sommet, se concentrent sur les avancées de la programmation du FED thématique, en identifiant les deux domaines prioritaires de la composante énergie du programme, à savoir les cadres réglementaires d'une part et le réseau/stockage de l'énergie d'autre part.

3. Examen de la coopération passée et en cours

Repères chronologiques - 2016

Janvier	
Février	14 ^{ème} Forum UE-PTOM à Bruxelles
Mars	
Avril	86 ^{ème} réunion tripartite à Bruxelles 2 ^{ème} comité de pilotage de BEST 2.0 Comité de pilotage du projet TSI du 10 ^{ème} FED
Mai	
Juin	2 ^{ème} Sommet des ministres de l'énergie des PTOM à Bruxelles
Juillet	87 ^{ème} réunion tripartite à Bruxelles
Août	Comité de pilotage du projet TSI du 10 ^{ème} FED Seconde mission d'assistance technique pour la programmation du 11 ^e FED territorial
Septembre	
Octobre	88 ^{ème} réunion tripartite à Bruxelles (Abs NC) 3 ^{ème} comité de pilotage de BEST 2.0 (Abs NC) Mission d'évaluation finale du 9 ^e FED régional TEP VERTES
Novembre	Réunions à Bruxelles du Président du GNC avec le SEAE, le cabinet du Commissaire Mimica et le DG DEVCO
Décembre	Deuxième mission d'assistance technique pour la mise en place du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie

Repères chronologiques - 2017

Janvier	89 ^{ème} réunion tripartite à Bruxelles
Février	15 ^{ème} Forum UE-PTOM à Aruba Signature du Document de programmation de l'allocation territoriale 11 ^{ème} FED
Mars	Comité de pilotage du projet pilote Recettes bénéfiques du 10 ^{ème} FED Réunion des directeurs des pêches de la CPS : concertation avec l'UE et les PTOM sur le 11 ^{ème} FED régional Mini-comité de pilotage du projet INTEGRE (10 ^{ème} FED) Séminaire régional en NC sur la programmation du FED 11
Avril	90 ^{ème} réunion tripartite à Bruxelles Visite du Directeur Général M. Manservisi à Nouméa, DG DEVCO, (accompagné par MM Julian Wilson, Jobst von Kirchmann, Pieter Deleu, et Andrew Jacobs). Évènement de lancement du projet Recettes bénéfiques Signature à Bruxelles de la convention de financement du FED 11 territorial (en présence du VP du GNC Jean Louis d'Anglebermes et du DG Manservisi) Comité de pilotage du projet TSI du 10 ^{ème} FED à Bruxelles Conférence du projet OCTA Innovation aux Açores Participation à la consultation sur les instruments d'action extérieure de l'UE
Mai	Atelier PROE espèces exotiques envahissantes pour la formulation du 11 ^{ème}

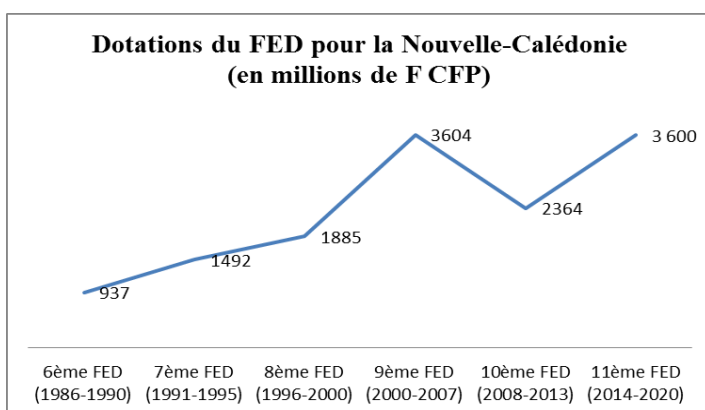
	<p>FED régional (Fonds Pacifique) Restitution par le Lycée Lapérouse de l'action ERASMUS+ 2016 Remise des prix Raconte-moi l'Europe aux lycéens par le Député Ponga</p>
Juin	<p>Réunion du groupe de travail environnement et changement climatique (PWP3) à Bruxelles (programmation enveloppe thématique) Comité de pilotage du projet TSI du 10^{ème} FED Comité de pilotage du projet pilote Recettes bénéfiques du 10^{ème} FED Restitution de l'évaluation à mi-parcours d'INTEGRE Comité consultatif de la formation professionnelle (11^{ème} FED NC) Atelier de formation à la formulation des projets Best 2.0</p>
Juillet	<p>91^{ème} réunion tripartite à Bruxelles Réunion du groupe de travail environnement et changement climatique (PWP3) à Bruxelles 2^{ème} session du Comité consultatif de la formation professionnelle (11^{ème} FED NC) pour validation de la Revue Annuelle d'Exécution 2016 de la Stratégie Emploi-Insertion Professionnelle NC Session de dialogue sur le post Cotonou à Nouméa avec les pays ACP et les PTOM Comité de pilotage du projet pilote Recettes bénéfiques du 10^{ème} FED 8^{ème} comité de coordination technique territorial du projet INTEGRE (10^{ème} FED) Participation à l'évaluation à mi-parcours d'Erasmus +</p>
Août	<p>6^{ème} réunion du comité de pilotage INTEGRE (10^{ème} FED)</p>
Septembre	<p>Comité de pilotage du projet TSI du 10^{ème} FED Participation au 4^{ème} comité de pilotage BEST 2.0 Participation de la NC à la réunion sur le post Cotonou en marge du FIP Conférence INTEGRE sur l'eau</p>
Octobre	<p>92^{ème} réunion tripartite à Bruxelles Rencontre du président Philippe Germain avec le nouveau chef du BUE, Tomas Mateo-Goyet Déplacement du chef de projet OCTA TSI en Nouvelle-Calédonie (M. Von Gesseneck) et Comité de pilotage du projet pilote Recettes bénéfiques du 10^{ème} FED Réunion des ordonnateurs territoriaux sur la formulation du 11^{ème} FED régional Réunion de la commission consultative du travail et du conseil du dialogue social (11^{ème} FED NC) Visite du vice-président de la BEI, M. Fayolle 10^{ème} Comité de suivi PTOM français et autorités françaises à Paris</p>
Novembre	<p>Quinzaine du cinéma européen en Nouvelle-Calédonie Déplacement du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Bruxelles (RDV avec les cabinets des Commissaires Mimica, Vella et de la HRVP Mogherini) Conférence BEST à Bruxelles Comité de pilotage du projet pilote Recettes bénéfiques du 10^{ème} FED</p>
Décembre	<p>Comité de suivi UE-NC Séminaire de clôture d'INTEGRE 3^{ème} sommet des ministres de l'énergie des PTOM et atelier énergies marines à Bruxelles</p>

3.1. Secteur de concentration

Le principal instrument d'aide communautaire pour la coopération au développement dans les pays ACP et les PTOM est le Fonds Européen de Développement (FED). Le FED est constitué de quatre enveloppes principales : une enveloppe territoriale, une régionale, une thématique et une enveloppe d'aide d'urgence ou de prévention aux risques de catastrophes naturelles.

Au titre de l'enveloppe territoriale, la Nouvelle-Calédonie reçoit une assistance financière depuis 1986 (6^{ème} FED), qui a débuté avec la mobilisation du système de développement du potentiel minier « SYSMIN », un mécanisme de compensation des pertes de recettes d'exportation pour le secteur du nickel, et s'est poursuivie avec d'autres projets. Jusqu'à la fin du 8^{ème} FED, l'approche projet, finançant la mise en œuvre effective d'un projet spécifique, était privilégiée comme modalité d'octroi de l'aide européenne en faveur du développement en Nouvelle-Calédonie.

Par la suite, l'appui budgétaire a été utilisé comme modalité d'octroi du financement de l'Union européenne en Nouvelle-Calédonie dans le cadre des enveloppes territoriales des 9^{ème} et 10^{ème} FED. L'appui budgétaire implique le transfert de ressources financières vers le compte du Trésor public du pays partenaire. Ce type d'appui est considéré comme un moyen de fournir une aide de meilleure qualité et de parvenir aux résultats escomptés en matière de développement durable. Cela implique une responsabilisation des autorités et encourage la mise en œuvre d'une stratégie de développement territoriale durable en cohérence avec les principes d'appropriation et de transparence. Le déboursement des tranches de financement reste néanmoins conditionné à l'atteinte d'objectifs et d'indicateurs cibles afin d'évaluer la performance des mesures prises par le gouvernement.





L'allocation territoriale de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du 11^{ème} FED (2014-2020) s'élève à 29,8 millions d'euros (3,6 milliards de F.CFP). Elle appuie la mise en œuvre de la stratégie sectorielle « Emploi et insertion professionnelle » (SEIP-NC) pour les objectifs suivants :

- aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail, en leur faisant acquérir les compétences recherchées par les entreprises ;
- accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi ;
- assurer l'efficacité et la gouvernance de l'action publique dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

La stratégie emploi insertion-professionnelle est novatrice à double titre. D'une part, c'est la première stratégie intégrée avec les autorités provinciales. Elle s'appuie en cela sur les travaux menés au cours des dernières années et qui ont tous mis en lumière la nécessité d'un pilotage intégré des politiques publiques dans les domaines de la formation professionnelle. D'autre part, c'est la première fois qu'une politique publique lie directement formation professionnelle et emploi.

La nécessité d'une stratégie commune trouve également son intérêt dans le contexte actuel de la Nouvelle-Calédonie marqué par une situation tendue du marché du travail et une contrainte budgétaire forte.

Cette stratégie commune conduit à la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui va assurer le suivi et l'évaluation de sa réalisation. La mise en œuvre de la stratégie est évaluée par le cadre d'évaluation de la performance (CEP), sur la base de 12 indicateurs de performance.

Le document de programmation a été signé entre la Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne le 24 février 2017 en marge du Forum UE-PTOM à Aruba et la convention de financement le 6 avril 2017.

La première demande de décaissement pour paiement de la première tranche fixe a été déposée auprès de la Commission européenne en juillet 2017 pour paiement au dernier trimestre 2017.

3.1.1. Résultats

L'année 2016 a permis une avancée significative des actions mises en place pour améliorer le service public d'insertion professionnelle en termes de couverture, de quantité et de qualité des interventions.

Le Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (plan PULSE) qui comprend des mesures territoriales et provinciales pour le soutien de l'emploi en période de conjoncture économique

dégradée (contrats aidés, exonération de charges sociales et patronales...) et les actions structurelles telles le soutien à l'apprentissage ont contribué à la protection de l'emploi dans un contexte économique particulièrement difficile marqué par une diminution du nombre d'emplois salariés. Le volume et l'impact de ces destructions ont été limités notamment par les mesures ainsi mises en place. Par ailleurs, ces destructions d'emploi, concentrées dans le secteur privé, sont compensées par la progression de l'emploi salarié public et surtout, de l'emploi indépendant.

Par ailleurs, au cours de l'année 2016, des outils et actions ont été initiés pour engager le mouvement visant à homogénéiser les pratiques des services de placement sur l'ensemble du territoire et pour constituer un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME).

Enfin, après une année de fonctionnement informel les partenaires (2016-2017) sont prêts pour une institutionnalisation de la gouvernance des secteurs de l'emploi et de l'insertion.

- **objectif spécifique 1 : aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail**

Cet objectif vise comme résultat l'augmentation et l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie grâce au déploiement d'un véritable «service public» constitué par le Réseau Information Insertion Formation Emploi (RIIFE) animé au niveau territorial.

L'année 2016 a d'abord été marquée par le constat du ralentissement de l'activité du réseau RIIFE et de la recomposition du volume d'activité des partenaires vers la DFPC, mais également par la difficulté à partager entre dispositifs et collectivités les données relatives à l'activité, démontrant ainsi l'impérieuse nécessité de procéder à un travail de fond sur l'architecture du réseau et sa gouvernance, concrètement initié en 2017.

Néanmoins, l'ensemble des informations recueillies, agrégées pour la première fois, démontre que si les publics sans qualification éloignés de l'emploi ne sont que partiellement captés par les structures du réseau RIIFE, ils sont prévalents dans le système de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie, orientant ainsi la réponse formation de la Nouvelle-Calédonie vers des actions visant une redynamisation et l'acquisition de compétences d'employabilité, au détriment des actions de formation diplômante.

De ce point de vue, une meilleure articulation entre les provinces et la Nouvelle-Calédonie pourrait être recherchée, confiant aux premières les actions de remise à niveau et aux secondes les actions diplômantes.

Par ailleurs, les taux 2016 des indicateurs démontrent également que cette mutation des dispositifs pour répondre au défi représenté par les publics cibles est loin d'être achevée et qu'elle nécessite dès 2017 des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

De plus, la profondeur des indicateurs doit être renforcée afin de permettre une véritable analyse qualitative des résultats. À cet égard, le système d'information de la DFPC est en cours de modification et les données CAFAT y seront directement injectées, supprimant ainsi le recours à l'IDC-NC et permettant un calcul plus fin du taux d'insertion qui se déclinera en fonction des différents types de parcours d'insertion et /ou de formation. Ainsi, la pertinence de chaque dispositif en termes d'insertion professionnelle sera connue, facilitant le choix

quant à l'allocation des ressources financières dévolues à ce secteur. Cette pertinence devra également être corrélée aux mouvements affectant l'économie calédonienne et dont l'une des principales conséquences est le retour en tant que demandeurs d'emploi d'ex-salariés non essentiels à l'activité des entreprises en difficulté, mais également à une appréciation plus qualitative des viviers de demandeurs d'emploi, ce qui suppose une plus forte interaction avec les services de placement.

De même, les pratiques de recrutement des entreprises devront être questionnées : les publics ayant suivi une formation diplômante mais n'ayant pas réussi l'examen s'insèrent mieux à six mois que les diplômés. Il conviendrait enfin de doter la DFPC et la DTE de ressources humaines opérant ce travail de recueil, de croisement, d'analyse et de mise en perspective de l'ensemble des informations disponibles.

2016 aura donc été davantage une année de constats des limites actuelles du traitement des publics cibles que de mise en œuvre de solutions. On pourra cependant se féliciter que ces constats aient pu être dressés grâce aux synergies entre acteurs, aujourd'hui possibles. Cette étape est également indispensable pour identifier les réponses à apporter. Celles-ci sont de quatre ordres :

- une mobilisation par les collectivités et leurs opérateurs des échelons les plus proches des publics cibles : communes, coutumiers plus particulièrement ;
- une mise en œuvre d'un véritable service public d'orientation au plus près des publics visés;
- une organisation des dispositifs d'insertion et de formation permettant de véritables parcours progressifs vers l'insertion professionnelle ;
- une véritable articulation entre développement des territoires, insertion et formation ;
- une forte amélioration qualitative des systèmes d'information.

- **objectif spécifique 2 : accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi**

Le résultat attendu pour cet objectif est de favoriser la création d'emplois par des mesures de soutien à l'emploi en réduisant les freins à l'embauche que constituent le coût du travail et la pénurie de main d'œuvre qualifiée avec le développement d'une gestion prévisionnelle des compétences, et le renforcement du rôle des entreprises dans les processus de certification et de formation et d'insertion, promouvoir des mesures actives pour l'emploi.

L'entreprise est au centre de la stratégie emploi-insertion en ce qu'elle constitue l'aboutissement et surtout la condition de l'insertion professionnelle sous la forme notamment du salariat. Pour parvenir au résultat attendu la stratégie agit à différents niveaux.

Le premier est de s'appuyer sur l'entreprise pour développer les compétences dont le pays a besoin. À cet égard, la Nouvelle-Calédonie a donc décidé d'inciter les branches professionnelles à travailler pour faire moderniser leurs conventions collectives. Ce travail global doit notamment porter sur les grilles de classification des emplois pour privilégier les compétences requises par les différents niveaux. L'entrée par les compétences soutient la démarche de gestion provisionnelle des emplois et des compétences. Elle favorise également l'évaluation par les entreprises de leurs besoins futurs.

Mais elle doit aussi s'attacher à accompagner l'entreprise dans sa dimension formatrice à l'égard des futurs salariés en mettant en œuvre des dispositifs innovants liant recrutement et formation.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'appui à la mise en place d'un fonds d'assurance formation par les partenaires sociaux, le développement de certifications calédoniennes adaptées aux réalités de l'économie du territoire et la systématisation des actions de formation en alternance associée à une profonde refonte de cette modalité de formation.

Le second niveau est d'agir plus directement sur l'emploi en prenant des mesures visant à limiter la destruction d'emplois salariés et à favoriser l'activité.

Les actions déclinées dans la SIEP en faveur de l'emploi s'inscrivent dans un cadre plus large qui est celui du soutien à l'économie tel que prévu dans l'Agenda Économique, Fiscal et Social partagé signé en août 2014. Cet agenda prévoit un travail avec l'ensemble des acteurs économiques sur la compétitivité des filières pour favoriser une baisse des prix et promouvoir la production locale, créatrice d'emplois en Nouvelle-Calédonie.

- **objectif spécifique 3 : assurer l'efficacité de l'action publique dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle**

Cet objectif vise comme résultat l'amélioration et l'homogénéisation des services publics d'intermédiation sur le marché de l'emploi qui assurent l'accompagnement et le placement des demandeurs d'emploi et les services rendus aux entreprises. Il nécessite de piloter les politiques d'emploi du territoire avec une réforme novatrice de la gouvernance par la Nouvelle-Calédonie et les provinces, associant les partenaires sociaux. Enfin, il est soutenu par la constitution d'un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME).

La réforme de la gouvernance du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle apparaît comme un point focal pour parvenir au résultat visé par l'objectif stratégique. Cette réforme de la gouvernance devra par ailleurs s'appuyer sur une meilleure connaissance du marché du travail calédonien afin d'améliorer les outils de suivi et d'évaluation des politiques publiques du secteur.

Cette évaluation de la politique publique menée est indispensable afin de l'adapter en fonction des résultats obtenus en intensifiant certaines mesures ou en réorientant d'autres. Cette évaluation implique au préalable de disposer des outils de recueil, de mesure et d'analyse de la situation de l'emploi. Or, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un déficit d'observation et la situation du marché de l'emploi est finalement mal connue :

- le taux de chômage varie du simple au double selon la méthode de calcul ;
- moins de 20% des offres d'emploi sont connues ;
- les personnes en recherche d'emploi ne sont pas bien connues ni inscrites dans un des services de placement provinciaux ;
- l'économie coutumière est mal connue. En effet, l'économie informelle constituerait 8 à 18% des ressources des ménages calédoniens et couvrirait 80% des besoins alimentaires, notamment pour les agriculteurs et les chômeurs.

Il est donc nécessaire de disposer des données statistiques, des diagnostics et des analyses utiles à l'élaboration d'une politique de l'emploi et à son déploiement.

Enfin, la situation actuelle résultant à la fois de la loi organique et des pratiques qui se sont développées, conduit à l'existence de trois services de placement provinciaux, organisés selon des modèles très différents. La Nouvelle-Calédonie veut intervenir pour garantir aux usagers un service public d'égale qualité sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, elle souhaite créer un véritable service public de l'emploi afin de répondre aux défis que pose la

situation de l'emploi et notamment à la difficulté liée à la faiblesse de l'intermédiation du marché de l'emploi.

L'année 2016 a vu se mettre en place, des outils essentiels pour améliorer l'efficacité des politiques publiques, avec la poursuite des réunions entre les 4 institutions directement concernées (Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces). 2017 est une année de consolidation de ces outils et procédures.

Notamment, la réforme de la gouvernance devra se concrétiser par une pratique légitimée par un cadre juridique adéquat.

Le travail mené avec les provinces sur les services de placement a conduit progressivement à une homogénéisation des pratiques rendue possible d'une part par une mise à niveau de l'applicatif ODE utilisé par les services de placement des provinces Sud et Nord, et par le déploiement de cet outil au niveau de la province des îles Loyauté. L'installation d'une nouvelle version d'ODE, voulue par la Nouvelle-Calédonie, conduit à de nouvelles pratiques d'utilisation de cet outil commun, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

3.1.2. Degré d'intégration des questions transversales

La mise en œuvre de la Stratégie territoriale « emploi et insertion professionnelle » entraîne de facto un développement des relations institutionnelles de par la coopération entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les autres acteurs type chambres consulaires ou syndicats professionnels. Ces instances et collectivités sont toutes réunies au sein du Comité Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP), de la Commission Consultative du Travail (CCT) et du Conseil du dialogue social (CDS) qui examinent et discutent les orientations proposées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle. La gouvernance de ce secteur est d'ailleurs en cours de réforme, conformément à la Convention de Financement du 11^{ème} FED territorial afin de disposer d'une seule instance de décision réunissant tous les partenaires.

Les données sur l'emploi et l'insertion professionnelle, recueillies notamment auprès des organismes de placement provinciaux, prennent en compte l'aspect genre.

La dimension environnementale est enfin systématiquement intégrée dans les formations relatives à l'agriculture (dans le cas de l'utilisation contrôlée des pesticides et des engrais chimiques), à la pêche (au travers de la gestion des ressources halieutiques), aux mines (techniques de revégétalisation) et à l'industrie (gestion des matières dangereuses). C'est d'ailleurs un souci des élus régulièrement abordé en CCFP avec le souhait d'ouvrir les formations aux métiers « verts » comme les gardes-nature ou les techniciens spécialisés sur les énergies renouvelables.

3.2. Projets et programmes hors concentration

3.2.1. Utilisation des ressources destinées notamment à l'insertion régionale

En dehors de l'appui budgétaire apporté à la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre de sa stratégie de formation professionnelle continue, le FED permet de financer d'autres projets. Ceux-ci peuvent prendre la forme de projets de coopération régionale qui favorisent

l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique ou bien des projets visant à consolider le réseau des PTOM.

Les projets présentés ci-dessous et soutenus par le FED n'ont cependant pas tous une vocation régionale. De plus, il est à noter que le mécanisme européen de concentration sectorielle de l'aide intervient à partir du 9^{ème} FED, date à laquelle les secteurs prioritaires ont été définis par la Nouvelle-Calédonie pour la première fois.

Rappel de projets financés par le FED

Année(s)	Projet	FED	Montant alloué
1999 - 2007	Rénovation de l' Aquarium de Nouméa	7 ^e	661 000 000 F.CFP
2001 - 2002	Extension des locaux de la maison des artisans	7 ^e	83 531 000 F.CFP
2001 - 2006	Mise en place d'un Euro-Info-Centre à la Chambre du Commerce et de l'Industrie	7 ^e	23 866 000 F.CFP
2001 - 2002	Extension des entrepôts frigorifiques de la SCP pêche et froid industriels	8 ^{ème}	1 000 000 F.CFP
2004	Poursuite des formations au Groupement du service militaire adapté	8 ^{ème}	334 000 000 F.CFP
2003 - 2007	Route Hienghène- Pouebo	8 ^{ème}	668 257 757 F.CFP
2003	Projet de base de pêche des Iles Loyauté	8 ^{ème}	334 128 878 F.CFP
2002 - 2009	Programme régional d'évaluation comparative des ressources hauturières et récifales dans le Pacifique Sud (Pacific Regional Oceanic and Coastal Fisheries project - PROCFISH)	8 ^{ème}	286 396 181 F.CFP
2008 - 2011	Projet régional « Appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental » – (SCIFISH)	9 ^{ème}	311 455 847 F.CFP
2006 - 2011	Projet de coopération régionale dans le domaine des énergies renouvelables « TEP VERTES » (Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire)	9 ^{ème}	623 844 749 F.CFP
2008 - 2011	Programme régional de réponse et de préparation aux catastrophes naturelles pour l'Océan Pacifique Sud (PIROPS)	9 ^{ème}	298 325 000 F.CFP
2008 - 2011	Projet d'évaluation de l'aléa et du risque sismique en Nouvelle-Calédonie	9 ^e	53 698 500 F.CFP
2011 - 2013	Projet de soutien à la prévention de risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique	9 ^e	596 650 000 F.CFP
2012 - 2016	Projet d'assistance technique auprès de l'OCTA	10 ^e	596 650 000 F.CFP
2014 –2020	Projet inter-PTOM de Stratégies territoriales de l'Innovation (STI)	10 ^e	596 650 000 F.CFP
2013 – 2018	Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement (INTEGRE)	10 ^e	1 400 000 000 F.CFP

- **Le projet INTEGRE : Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement**

Le projet INTEGRE est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer de la zone Pacifique. Il est financé par le 10^{ème} FED régional (1,4 milliards de F.CFP, soit 12 millions d'euros) et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique. L'objectif principal est de renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux, terrestres et marins et de contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique, pour la préservation et l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

La mise en œuvre d'INTEGRE est basée sur le principe d'une gouvernance à trois échelles géographiques :

- Échelle régionale : un Comité de pilotage (COPI) composé des représentants des 4 PTOM et du Chef du Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique se réunit annuellement. Il impulse les orientations générales, valide la programmation technique, approuve les plans d'actions territoriaux et facilite les échanges régionaux ;
- Échelle territoriale : les Comités de coordination technique territoriaux (CCTT) arrêtent des propositions de plans d'actions territoriaux et les soumettent au COPI ;
- Échelle de site : à travers des échanges réguliers entre les comités locaux et l'équipe de coordination du projet, les acteurs de terrain font remonter des propositions d'actions par site.

La coopération entre PTOM transparaît à la fois dans la coordination des plans d'actions par le Comité de pilotage, la tenue d'ateliers techniques et méthodologiques, la mise en réseau des initiatives (ex : réseau de fermes d'agriculture biologique) ou encore la conduite de sous-projets communs sous l'égide d'organisation régionale (ex : actions menées en partenariat avec le PROE pour l'insertion des PTOM dans les initiatives régionales de gestion des déchets à l'échelle du Pacifique). En Nouvelle-Calédonie, trois sites pilotes bénéficient directement de ce projet : le Grand Sud, la zone côtière Nord-Est et les atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré.

Fin 2017, la phase de mise en œuvre des activités de terrain est quasi-terminée. La réalisation des plans d'actions sur les trois sites pilotes a été menée sans rencontrer de difficultés techniques particulières et la plupart des opérations ont été ou vont être finalisées avec plusieurs réussites exemplaires. La dynamique de gestion participative mise en place reste cependant sujette à la pérennisation du dispositif par les autorités compétentes au-delà du projet.

Grand Sud

INTEGRE a permis le recrutement de deux animateurs de terrain, un pour le grand Sud et l'autre pour l'île des pins. Leur mission est de travailler avec les comités de gestion pour dynamiser la gestion participative en faisant émerger et se concrétiser des projets portés localement. Ainsi à l'île Ouen, trois actions phares ont été lancées :

- L'éradication du pin des Caraïbes (*Pinus caribaea*), espèce exotique envahissante accentuant le risque feu sur l'île : suite à une phase d'étude et de montage du projet, des premières opérations de coupes ont pu être réalisées en partenariat avec le RIMAP NC (Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique). Pour reboiser, une pépinière a été installée et une personne de l'île Ouen a été recrutée pour 3 ans sur un emploi aidé de la province Sud pour la gérer. Lors du dernier semestre du projet, des pépinières satellites vont être installées dans une dizaine de familles de l'île Ouen pour répartir les retombées économiques du projet. Plusieurs personnes de l'île Ouen vont être formées au bucheronnage et enfin, un partenariat est en cours de négociation avec l'association Sud Reboisement pour un relais financier.
- La question de l'érosion littorale à l'île Ouen et la mise en protection du plateau des 5 miles ont également fait l'objet de travaux approfondis à la demande du comité de gestion.



À l'Île des Pins, le travail de l'animatrice a été très axé sur la sensibilisation car peu d'habitants sur la mise en place et les travaux du comité de gestion du Lagon Sud inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. Un partenariat durable a été trouvé entre le comité de gestion et le collège de Vao et ainsi, la fête de la science a été organisée pour la première fois sur l'île en 2016 puis en 2017 avec la venue du vaisseau des sciences. A également vu le jour en 2017, une action phare de restauration des sites brûlés en lien avec la ressource en eau : une grande opération de replantation à vocation autant environnementale que pédagogique pour lutter contre les feux a été organisée, mobilisant de nombreux collégiens et écoliers et une pépinière pédagogique a été créée dans le collège privé de Saint-Joseph de Vao.

Toujours dans ce site-pilote du grand Sud, des actions de gestion des pressions environnementales ont été menées avec notamment en cours de finalisation une étude de conception d'un observatoire de la pêche en province Sud dont l'objet est de caractériser les pressions de pêches non professionnelles, mais aussi les actions de canalisation de la fréquentation touristique par des aménagements autour du rocher de Kanuméra sur l'île des pins.

Enfin, INTEGRE a participé à la réalisation d'un diagnostic et d'une stratégie sur le réseau d'aires protégées dans le grand sud, d'une stratégie de restauration des sites dégradés et du plan de gestion de la zone Ramsar de la plaine des lacs.

Ouvéa - Beautemps - Beupré

Comme dans le sud, un coordinateur a été recruté pour faciliter l'appui à la mise en œuvre de la gestion participative du lagon et notamment faire le lien avec les coutumiers pour l'ensemble des actions environnementales (gestion, consultation, recherche) menées sur Ouvéa. Il mène également de nombreuses actions de sensibilisation auprès des scolaires, comme des journées de ramassage des déchets sur les îlots, la mise en place d'un suivi pédagogique de l'érosion avec les écoles ou encore un travail sur les noms en langues kanak, en parallèle de la réalisation de posters sur les poissons d'Ouvéa.

Le premier garde-nature de la PIL a également été recruté avec le concours du projet. En poste à Ouvéa depuis avril 2016, il se consacre à mener des actions de sensibilisation et accompagner les consultations pour le code de l'environnement et les scientifiques sur Ouvéa.

Un suivi participatif des récifs a également été initié en juin 2017 en suivant la méthodologie Acropora. 10 personnes ont été formées, 6 points de suivi ont été établis sur le district de Mouli. Ce suivi sera pérennisé.

Le projet prévoyait la réalisation d'un pôle écotouristique à Mouli mais ce projet a pris du retard et ne sera pas totalement finalisé en fin de projet. Cependant, le sentier sous-marin sera techniquement réalisé et des sentiers pédestres devraient voir le jour en 2018 grâce aux études et travaux de concertations menées dans le cadre du projet.

Concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes, deux actions importantes ont été menées : la réalisation d'un plan de biosécurité pour Ouvéa et la dératisation de Beautemps-Beaupré : même si cette dernière opération n'a pas atteint son objectif d'éradication des rats sur l'îlot, elle reste un succès pour la méthodologie participative et scientifique adoptée. Elle sera reconduite dès que possible.

Enfin, le projet INTEGRE a fait grandement progresser la prise en compte de la question de l'érosion localement, en soutenant les travaux d'un thésard de l'UNC qui a mené beaucoup de sensibilisation localement et mis en place un observatoire participatif du trait de côte, dont la méthodologie est répliquée partout en Nouvelle-Calédonie.

Zone côtière Nord-Est (ZCNE)

Sur ce site également, les capacités locales pour gérer le lagon de manière participative a été renforcé avec le recrutement d'une coordinatrice à l'échelle du site et d'une animatrice sur Poindimié. Ainsi elles ont commencé à donner corps à ce réseau et à mobiliser autour d'actions concrètes de sensibilisation, de communication ou plus concrètement pour le suivi des pontes de tortues, la dératisation d'un îlot ou des actions de gestion et restauration des mangroves. L'objectif était aussi de mettre en place des financements alternatifs, objectif partiellement atteint avec l'obtention d'un projet BEST pour l'association de Touho et d'un prix des Nickels de l'initiative pour l'association de Poindimié. Cependant, ce n'est pas suffisant pour pérenniser les postes sans l'aide financière de la province Nord.

Le projet a également soutenu la collecte et le traitement des véhicules hors d'usage à Ouégoa et à Poindimié.

Enfin, l'opération phare sur ce site est celle de la protection et restauration forestière du bassin versant de captage d'eau potable de Touho. En s'appuyant sur l'association de chasse tribale locale Tipwoto, un protocole de régulation des espèces exotiques envahissantes, cerfs rusa et cochons ensauvagés, principales causes avec le feu de la dégradation des sols, a été défini et mis en œuvre. Pour le permettre, des investissements ont été fait dans du matériel, dans la construction d'une cabane de chasse, l'achat de deux chevaux, la formation... Pour pérenniser ce dispositif, la possibilité de vendre la viande issue de la chasse doit être favorisée et réglementée. Les opérations de chasse sont complétées par un travail de restauration forestière, qui a pour objectif également de sensibiliser un maximum de personne à la préservation de ce milieu, et notamment à lutter contre les feux.

Activités transversales

Outre des activités sur sites, plusieurs activités transversales ont été menées :

- La formation et la mise en réseau des acteurs de la gestion participative du Bien inscrit en Nouvelle-Calédonie : il s'agit de formation à destination des membres des comités de gestion sur le fonctionnement d'une association, la gestion de projet ou encore les milieux marins et la sensibilisation. Il s'agit aussi des forums des comités de gestion qui a lieu tous les deux ans (à Ouvéa en 2015 et à Poindimié en 2017). Enfin, la CPS a proposé un travail de réflexion collective et de prospective aux provinces sur la participation et des formations à l'évaluation de la politique publique et au travail en réseau.
- L'appui au gouvernement pour l'élaboration d'une politique d'adaptation au changement climatique avec l'élaboration d'une feuille de route, mais aussi le financement d'une thèse de l'IRD sur les projections du climat futur en Nouvelle-Calédonie.
- La création d'une ferme-pilote bio sur le lycée de Do Néva à Houaïlou, où ont été menées des expérimentations et essais de biopesticides. Un conservatoire de l'igname bio a été créé ainsi qu'une plate-forme de compostage pour la fertilité des sols.



La Nouvelle-Calédonie a également bénéficié des actions de coopération régionales du projet, en participant à de nombreux ateliers techniques (tourisme durable, gestion des déchets, pêche côtières, agriculture biologique...) et à des échanges bilatéraux (10, sur la gestion des déchets en Nouvelle-Zélande, la gestion participative des espaces marins avec l'Australie et Fidji, la filière Coprah avec le Vanuatu, la biosécurité avec la Polynésie française....).

Le budget du projet INTEGRE attribué à la Nouvelle-Calédonie (hors activités régionales) est de 270 millions de F. CFP, soit 2, 250 millions d'Euros. Cependant, une partie des partenaires n'a pas réussi à utiliser l'intégralité de l'enveloppe qui leur était attribuée et on peut s'attendre à une sous-consommation des fonds de 10 % environ.

Les activités de terrain se terminent en mars 2018, mais une prolongation a été accordée à la CPS pour une phase de clôture administrative du projet jusqu'au 30 juin 2018.

- **Le projet d'Assistance technique auprès de l'OCTA**

Le projet d'assistance technique auprès de l'OCTA, financé grâce aux fonds du 10ème FED (enveloppe thématique), a démarré en décembre 2012, et s'est terminé en mai 2016, suite à une extension de 6 mois. Dans le cadre de ce projet, l'OCTA a disposé d'un bureau à Bruxelles, composé de 4 experts, avec des provisions financières et d'expertise court terme pour la mise en œuvre de différents types d'activités (formations, séminaires, assistance technique,...). Le budget total du projet était de 5 millions d'euros.

Au cours des 5 derniers mois du projet du projet, de janvier à mai 2016, nous retiendrons notamment les activités suivantes :

- l'appui à l'organisation de la conférence ministérielle et du forum UE-PTOM à Bruxelles
- l'organisation de séances de formation pour les membres d'exco sur les méthodes de travail des institutions européennes
- l'élaboration d'un rapport sur les statuts de l'association et leur mise en conformité au regard de la législation belge.
- L'élaboration d'une stratégie de l'OCTA post 2015
- La réalisation d'une note sur la période post 2020 et les enjeux pour les PTOM



- **Le projet STI : Stratégies Territoriales de l'Innovation**

Le projet de Stratégies territoriales de l'innovation est un projet commun à tous les PTOM, financé par l'Union européenne à hauteur de 5 millions d'euros dans le cadre du 10^{ème} FED (soit 596 millions de F.CFP), dont l'autorité contractante est l'OCTA. Le projet a démarré le 29 avril 2014, pour une durée initiale de 4 ans. Une extension de 2 ans a été approuvée en juin 2017, repoussant la fin du projet au mois d'avril 2020.

Le projet TSI a pour objectif de renforcer le développement durable des PTOM à travers des solutions innovantes pour la diversification de leurs économies et pour améliorer leur compétitivité régionale et mondiale.

La Nouvelle-Calédonie participe au Comité de pilotage du projet mis en place à Bruxelles depuis 2014, sous la présidence de Montserrat, aux côtés du Groenland, d'Aruba et de Sint Maarten. Le projet est mis en œuvre par un consortium appelé OCTA Innovation.

Les principales activités conduites en 2016 et 2017 par OCTA Innovation, telles que définies dans le plan de travail adopté par la Commission européenne, ont concerné les quatre composantes « renforcement des capacités et processus d'appropriation », « échange d'expérience et d'expertise – communication », « stratégies pour l'innovation et plan d'action », et « projets pilotes ». On retiendra notamment le processus de finalisation et de sélection des projets pilotes, qui a connu des retards importants, liés aux problèmes rencontrés pour la contractualisation. Par ailleurs, une conférence internationale a été organisée en avril 2017 aux Açores, réunissant tous les gestionnaires de l'innovation des PTOM, dans l'objectif de partager les meilleures pratiques et de progresser dans la mise en œuvre des stratégies d'innovation dans les PTOM.

En Nouvelle-Calédonie, un changement du directeur de l'innovation est intervenu début 2017 (2^{ème} changement depuis le début du projet). Jean Michel Lesaux a participé à la Conférence internationale sur l'innovation aux Açores en avril 2017 où 9 entreprises calédoniennes ont été primées par les BIC (Business Innovation Creativity) Awards. Une cérémonie de remise des diplômes a été organisée à Nouméa le 3 mai 2017.



La STI de Nouvelle-Calédonie a été adoptée par le gouvernement par arrêté n°2016-051/GNC du 12 janvier 2016. Elle s'appuie notamment sur le Comité Consultatif de l'Innovation (CCI) qui regroupe des représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de l'État, des provinces, des instituts de recherche à travers le CRESICA, de la technopole, des chambres consulaires, des organismes de financement et des organisations

patronales. En 2016 et 2017 un projet de texte sur le crédit d'impôt pour l'innovation et la recherche a été élaboré et est en cours de finalisation.

Le projet pilote sélectionné en Nouvelle-Calédonie, intitulé « recettes bénéfiques : vers une autosuffisance alimentaire et durable en milieu insulaire » a démarré en janvier 2017, suite à la signature du contrat de subvention entre l'OCTA et Cap Agro, principal bénéficiaire.

Le comité de pilotage s'est réuni 6 fois depuis le lancement du projet (mars 2017) afin de suivre régulièrement sa mise en œuvre.



3.2.2. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non gouvernementaux (ANG)

La Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 contient une disposition relative à l'éligibilité des PTOM à l'Instrument de Coopération et de Développement (ICD), dont l'un des deux programmes thématiques, depuis 2014, est dédié aux Acteurs non Étatiques et autorités locales en développement.

Comme pour les années précédentes, les acteurs non gouvernementaux n'ont pas bénéficié de financements en 2015 dans le cadre de ce programme thématique. Les PTOM ne font pas partie des bénéficiaires prioritaires de cet instrument. Une cartographie de la société civile a été réalisée en 2012 par la Commission européenne grâce à la TCF du 10^{ème} FED (Facilité de Coopération Technique).



On notera que le programme BEST2.0 (financé dans le cadre de l'ICD) permet aux acteurs non gouvernementaux des PTOM de bénéficier de fonds européens sur la protection et conservation de la biodiversité. 21 ANG de Nouvelle-Calédonie (5 PME/petites organisations socio-professionnelles, 3 provinces, 4 communes, 9 associations) ont participé aux appels

« petites subventions » organisé en 2016, 2 projets ont été retenus et 15 (3 PME/petites organisations socio-professionnelles, 2 provinces, 2 communes, 8 associations) aux « petites subventions » en 2017, 5 ont été retenus. 10 ANG (1 PME, 4 institutions, 4 associations, 1 commune) sont impliqués en tant que porteurs de projet ou partenaires (en incluant les porteurs de projets depuis l'appel à projet « subventions moyennes » en 2015)."

3.3. Programme de l'Union et autres concours financiers

Conformément à l'article 94 de la Décision d'Association Outre-mer, les PTOM peuvent bénéficier d'un financement au titre des programmes de l'Union. Ils peuvent également bénéficier d'un soutien dans le cadre des programmes de coopération de l'Union avec d'autres pays, notamment les pays en développement².

Il convient par ailleurs de souligner que, depuis l'entrée en vigueur de la DAO au 1^{er} janvier 2014, la Commission doit rendre compte au Comité du FED PTOM (réunissant tous les États membres de l'UE) de la participation des PTOM à ces programmes, sur la base des informations figurant, pour la Nouvelle-Calédonie, dans le présent rapport annuel de mise en œuvre.

Des fiches précises figurent en annexe du rapport.

3.3.1. Action préparatoire dont bénéficie la Nouvelle-Calédonie

Programme	Projet	Description	Période	Contribution UE
Action préparatoire BEST	BEST III -NC projet en cours (finalisation fin 2017)	L'action préparatoire BEST III vise à soutenir l'initiative BEST pour la conservation et l'utilisation durable des services de biodiversité et écosystémiques dans les RUP et les PTOM en mettant en place des outils améliorant la visibilité des projets de conservation de ces territoires. En Nouvelle-Calédonie, l'action préparatoire consiste notamment en la mise en place d'un profil Ecosystèmes du territoire.	Décembre 2013 pour une durée de 4 ans	238 millions de francs CFP

3.3.2. Projets développés dans le cadre de la génération de programmes de l'Union et des programmes de coopération 2014-2020

Au titre du cadre financier pluriannuel de la période 2014-2020, une nouvelle génération de programmes européens est entrée en vigueur. Elle se fonde sur la stratégie 2020 de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Aussi, à partir de 2014, les principaux programmes de l'Union et programmes de coopération avec d'autres pays dont la Nouvelle-Calédonie peut bénéficier sont principalement les suivants :

- Programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne « Horizon 2020 »

² Annexe 2 : fiches projets

- Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport « Erasmus + »
- Programme de soutien dans les secteurs créatifs et culturels européens « Europe créative »
- Programme européen pour la compétitivité des entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises « COSME »
- Programme pour l'environnement et l'action pour le climat « LIFE »
- Le programme Santé
- L'Instrument de Coopération pour le Développement « ICD », qui inclut le programme BEST 2.0 (Schéma pour la Biodiversité et les Services Écosystémiques dans les Territoires ultrapériphériques européens).



Concernant le programme LIFE, les conditions d'éligibilité des PTOM sont restreintes, et décrites dans l'article 6 du règlement. Cependant, la Commission a décidé de prolonger l'action préparatoire BEST au titre du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent, qui relève de l'ICD, à travers la création du programme BEST 2.0 dédié aux PTOM³. Le contrat relatif à ce programme, qui est géré par l'UICN, a été signé fin 2014, avec un démarrage en 2015. 7 projets touchant la Nouvelle-Calédonie ont reçu un financement de l'Union européenne depuis 2016.



La Nouvelle-Calédonie poursuit ses efforts pour participer aux programmes de l'Union de la période 2014-2020. Outre le suivi attentif des activités liées aux programmes de l'Union et menées dans le cadre de l'OCTA, plusieurs initiatives témoignent des efforts réalisés par la Nouvelle-Calédonie pour renforcer la veille, la compréhension des programmes et les capacités des porteurs de projets, et notamment :

³ Dans la déclaration «État du financement de la biodiversité dans les PTOM » incluse dans le règlement LIFE, la Commission souligne l'importance qu'elle attache à la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les PTOM et le fait que l'action préparatoire BEST a donné des résultats concrets. L'action BEST touchant à sa fin, la Commission envisage son prolongement au titre du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent, qui relève de l'ICD, à travers une possibilité de financement en faveur de la biodiversité dans les PTOM.

- mise en ligne de fiches sur les programmes UE sur le site du SCRRE et réponses aux questions ad hoc des porteurs de projet, organisation de réunions à Paris/Bruxelles
- participation au réseau Euro-Enterprise Network à travers le projet TOPIC
- veille réalisée par l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (suivi des appels à projets, diffusion via une newsletter...)
- accueil des réunions d'information sur le programme BEST 2.0

Récapitulatif des programmes et projets déposés ou en cours

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/alloué
Programmes européens pour la recherche et l'innovation et pour les PME				
HORIZON 2020	ERANET BIODIVERSA <i>Projet en cours</i>	Biodiversa III consiste en un réseau européen de la programmation et du financement de la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques composé de 29 partenaires et coordonné par la Fondation Française pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). Le projet a été proposé et retenu par la Commission européenne en décembre 2014 et vise entre autres à poursuivre les efforts de coordination et de soutien aux activités de recherche transnationale dans le domaine, à cartographier le paysage de la recherche en Europe et à renforcer la coopération scientifique. L'ADECAL pilote les activités du projet relatives à la Nouvelle-Calédonie.	À partir de février 2015 (pour une période de 60 mois)	1,4 milliard de francs CFP
COSME	EEN – TOPIC <i>Projet en cours</i>	L'ADECAL participe au programme COSME dans le cadre du projet Euro Entreprise Network TOPIC , consortium constitué de 7 partenaires et coordonnée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie Paris-Ile-de-France. Fondé sur le souhait de la Commission européenne de proposer un réseau d'accompagnement à l'international et à l'innovation destiné aux PME, le projet a pour but d'informer les entreprises sur tous les sujets communautaires, de favoriser leur participation aux programmes de recherche et développement européens et enfin de les accompagner à l'internationalisation.	À partir de février 2014 (pour une période de 48 mois)	348 millions de francs CFP
Programmes européens pour l'éducation, la formation et la jeunesse				
ERASMUS +	ACTION-CLE 1 Mobilité <i>Projet en cours</i>	La Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ), le Centre d'Information Jeunesse (CIJ-NC) ainsi que des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur (Lycée La Pérouse et UNC) participent à des projets de mobilité des jeunes ou d'enseignants : Service Volontaire Européen, stages des étudiants en STS, stages enseignants. Ces projets visent plus précisément à accroître l'expérience professionnelle de jeunes et ainsi améliorer leur insertion professionnelle en Nouvelle-Calédonie.	À partir de 2014 (pour 4 ans)	21 milliards de francs CFP
Programmes thématiques de l'instrument de coopération au développement				

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/alloué
BEST 2.0	Pacific Biodiversity Blue Belt <i>Projet en cours</i>	Ce projet vise à renforcer la conservation de la biodiversité marine des Outre-Mer européens du Pacifique et les soutenir afin qu'ils atteignent les objectifs d'Aichi 6 (gestion durable de la pêche), 10 (protection des récifs coralliens) et 11 (gestion efficace des aires marines protégées).	À partir de mai 2016 (pour 30 mois)	47 millions de francs CFP
	Protéger et restaurer la forêt sèche du littoral de la NC <i>Projet en cours</i>	Ce projet vise à protéger la plus importante forêt sèche du territoire calédonien tout en libérant des espaces propices à l'application de méthodes de restauration active testées sur un site pilote. Le projet permettra également une sensibilisation du grand public sur les questions de protections de la biodiversité calédonienne	À partir d'avril 2016 (pour 3 ans)	45 millions de francs CFP
	BIOPELAGOS <i>Projet en cours</i>	Ce projet vise à aider à la prise de décisions éclairées sur la conservation et la gestion des écosystèmes marins pélagiques et de leur biodiversité à travers : - l'acquisition de nouvelles connaissances - la formation et l'acquisition de compétences par les territoires - la fourniture d'un avis scientifique aux décisions sur la conservation et la gestion des océans	A partir juillet 2016 (pour 3 ans)	48 millions de francs CFP
	Conservation des palmiers et conifères de Nouvelle-Calédonie <i>Projet en cours</i>	Ce projet doit renforcer les mesures et outils de conservation des palmiers et conifères menacés des forêts humides et des maquis de Nouvelle-Calédonie, et la gestion durable de leurs milieux naturels, en : - maintenant les populations - développant et diffusant des outils pour renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire - sensibilisant aux enjeux de conservation.	À partir de février 2017 (pour 16 mois)	10,7 millions de francs CFP
	Optimisation du fonctionnement des périmètres irrigués agricoles <i>Projet en cours</i>	Le projet a pour objectif de démontrer qu'avec une Solution Technologique Innovante d'Irrigation (STII), l'augmentation de la production agricole durable, « bio » et « responsable », permet un retour sur investissement dès la première récolte tout en économisant la ressource en eau. Ce projet va créer un modèle répliquable adapté aux enjeux de gestion durable de la ressource en eau et d'autosuffisance alimentaire de la NC et des autres îles du Pacifique.	À partir de mars 2017 (pour 1 an)	5,9 millions de francs CFP
	Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de Houailou par le maintien des services écosystémiques en amont des captages d'eau <i>Projet en cours</i>	La protection et la gestion de l'environnement en amont des captages d'eau potable permettront de fournir à la population de Houailou une eau saine et potable, avec la gestion des « animaux sauvages » et des humains ainsi que la protection et la replantation de la forêt dans un périmètre moyen (périmètre de captage des eaux de surface). La protection des zones s'appuiera sur des moyens matériels techniques (grillages, clôtures, barrières).	À partir de mars 2017 (pour 15 mois)	11,9 millions de francs CFP
	Préservons ensemble le patrimoine floristique de Nouvelle-Calédonie <i>Projet en cours</i>	L'objectif du projet est de renforcer la protection des espèces de flore terrestre les plus menacées de Nouvelle-Calédonie, par : - l'identification des espèces les plus menacées - l'intégration des espèces les plus menacées dans les dispositifs de gestion et conservation - une prise en compte dans la lutte contre les feux - la sensibilisation à la vulnérabilité de la flore	À partir d'avril 2017 (pour 1 an)	5,9 millions de francs CFP

3.4. Banque européenne d'investissement

La BEI finance certains projets d'investissement en Nouvelle-Calédonie à travers des prêts, des prises de participation et des garanties gérés au travers des institutions financières territoriales. La BEI n'a cependant pas accordé de crédit en Nouvelle-Calédonie depuis l'octroi d'un prêt de 2,4 milliards de F CFP pour le Médipôle de Koutio en 2014.

En octobre 2017, M. Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI a visité la Nouvelle-Calédonie pour signer deux nouveaux accords, avec la BCI et l'AFD. Le premier consiste à accorder à la BCI un prêt de 20 millions d'euros pour lui permettre de financer des projets portés par des entreprises de moins de cinq salariés ou installées en Brousse. Le second concerne l'ouverture du plan Juncker aux PTOM, via une enveloppe de 30 millions d'euros que l'AFD réservera aux PTOM.



Ambroise Fayolle a rappelé que les deux secteurs prioritaires de la BEI étaient le changement climatique et le soutien au développement des énergies renouvelables, ainsi que l'appui aux petites entreprises privées.

Le Service de la coopération régionale et des relations extérieures du gouvernement (SCRRE) a, à cette occasion, organisé une réunion technique avec les clusters (maritime, expertise et innovation, agroalimentaire, énergies renouvelables, export, déchets, maintenance, éco-construction) et les représentants des trois provinces. L'opportunité de présenter un certain nombre de projets calédoniens (barrage de Pouembout, Agence calédonienne de l'énergie, centrales photovoltaïques, dock flottant pour le carénage de navires de grande taille...) et de voir dans quelle mesure la BEI pourrait aider à leur financement.

3.5. Aide humanitaire d'urgence

La Nouvelle-Calédonie n'a pas fait appel au dispositif d'aide humanitaire et d'urgence en 2016 et 2017.

3.6. Soutien supplémentaire en cas de fluctuations à court termes des recettes d'exportation

La Nouvelle-Calédonie n'a pas été éligible à ce soutien en 2016 et 2017, selon les critères définis dans l'annexe V de la DAO.

3.7. Visibilité de l'aide européenne

Le centre d'information grand public sur l'Europe, membre du réseau des Centres d'Information Europe Directe, a poursuivi ses services d'information gratuite, de documentation et d'animation au sein de la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) de la Province Sud pour les années 2016-et 2017. La MIJ ne poursuivra pas cette action l'année à venir, le volet « mobilité » ayant été transféré au Centre d'Information Jeunesse (CIJ-NC).

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a proposé la 8^{ème} et 9^{ème} édition de la Quinzaine du cinéma européen en novembre 2016 et 2017. Chaque film de la programmation, inédit sur les écrans calédoniens, a été récemment produit par un pays européen. Le succès de l'évènement se confirme puisque la fréquentation de l'évènement est en progression continue depuis sa création en 2010. En 2016, 3 581 spectateurs ont assisté à la quinzaine et 5 786 en 2017 dont 1648 entrées hors Nouméa.



Le contrat cadre de communication proposé par la Commission européenne pour les pays ACP et les PTOM a permis la production de 3 kakemonos qui ont été mis en place aux entrées des salles pendant la quinzaine du cinéma européen. Ces kakemonos seront réutilisables sur tous les évènements à caractère européen du territoire.



Les éditions 2016 et 2017 de "Raconte-moi l'Europe dans le Pacifique" ont également eu lieu ces deux dernières années. Dès son premier mandat en 2010, le Député européen Maurice Ponga a en effet pris l'initiative d'organiser ce concours en collaboration avec le Vice-Rectorat. Cette initiative contribue ainsi à renforcer la visibilité du partenariat qui unit l'UE à la Nouvelle-Calédonie puisque chaque équipe doit présenter synthétiquement l'Union européenne, sa constitution, son organisation, ses missions et ses domaines d'intervention ainsi qu'une déclinaison à l'échelle des outre-mers européens et à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Les lauréats du concours ont la chance de voyager en Europe et de découvrir le fonctionnement des Institutions européennes et notamment celui du Parlement européen. Le Parlement européen prend en charge les billets d'avion et deux nuitées à Strasbourg, le vice-rectorat en coordination avec la MNC s'occupe de la logistique du séjour parisien.

Le concours a remporté un franc succès depuis 2010 permettant ainsi à 140 lycéens dont 71 garçons et 69 filles des trois provinces de partir à la découverte des Institutions européennes. En 2016 et 2017, c'est 32 dossiers qui ont été déposés par des équipes de 4 élèves. 5 équipes ont remporté le concours dont 3 équipes du Lycée du Grand Nouméa et 2 du Lycée professionnel et privé Père Guéneau de Bourail.



4. Perspectives de programmation pour les années à venir

La première demande de décaissement du 11^{ème} FED territorial a été déposée en juillet 2017 et le premier versement de l'UE pour ce programme est prévu au dernier trimestre 2017. Ce financement permettra sur l'année 2018 de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle « Emploi et insertion professionnelle » en collaboration étroite avec les provinces et les entreprises.

La Revue annuelle d'exécution (RAE) 2017 devra être validée en juin 2018 pour accompagner la seconde demande de décaissement du programme. Ce second décaissement sera en partie conditionné à l'atteinte des résultats fixés dans le cadre de l'évaluation de la performance de la Stratégie mais aussi par l'avancée sur la mise en œuvre du Plan de réforme des finances publiques (une mission d'évaluation est prévue en 2018).

Concernant le 11^{ème} FED régional, pour lequel la Nouvelle-Calédonie est ordonnateur régional, la phase de formulation arrive à terme en ce dernier trimestre 2017. L'objectif général du programme est de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

La proposition de document d'action a été soumise au nom des 4 PTOM du Pacifique à l'UE et devrait être présentée en QSG2 le 5 décembre 2017. La Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme régional océanique pour l'environnement (PROE) ont été identifiés pour la mise en œuvre de l'action et seront par conséquent signataires de la convention de co-délégation du programme.

On envisage une signature de la convention de financement entre la Commission européenne et l'ordonnateur régional en février 2018, suivie de près par celle de la convention de co-délégation entre l'UE, la CPS et le PROE. Le temps de recruter l'équipe de coordination du programme, sa mise en œuvre débutera vraisemblablement au second semestre 2018, et ce pour une durée de 4 ans. Les activités locales, territoriales et régionales ont été d'ores et déjà identifiées en groupes de travail techniques inter-PTOM, sur les 4 thématiques des résultats attendus : la transition agro-écologique, la gestion durable des ressources récifo-lagonaires et de l'aquaculture, la gestion intégrée de l'eau et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Concernant le programme thématique « tous PTOM » du 11^{ème} FED, il se divise en deux composantes : un programme thématique tous PTOM et des mesures de soutien à l'OCTA.

Le programme thématique tous PTOM portera sur l'énergie durable et le changement climatique, y compris la réduction des risques de désastres. Ce choix a été entériné en février 2015. Le sommet des ministres de l'énergie et la réunion du *Partnership Working Party* (PWP) environnement organisés en juin 2016 ont permis de progresser dans le processus de programmation. Une première mission d'Assistance technique a démarré fin 2016, dont la qualité insatisfaisante a conduit au remplacement du chef d'équipe en juin 2017. Il est attendu que le processus de programmation puisse être finalisé au plus tard au premier trimestre 2018.

Les mesures de soutien de l'OCTA ont fait l'objet de discussions sur les modalités de mise en œuvre de 2016 à 2017. La solution retenue en juillet 2017 est celle d'une subvention

opérationnelle, qui co-financera les frais du bureau (3 personnes) et ceux des activités de l'association (formation, conférence, études, ...). Il est attendu que la partie A et le document d'action (qui concerne uniquement les deux prochaines années) puissent être approuvés au dernier trimestre 2017. Un co-financement sera apporté par le FED à hauteur de 80%, (2,2 millions d'euros de subvention). Un plan de travail pour 2018 et 2019 a été élaboré. Ces mesures de soutien devraient démarrer au 1^{er} trimestre 2018.

L'UE a validé le financement pour 2018 de l'organisation d'un atelier Mobilité-Jeunesse en Nouvelle-Calédonie, sur les fonds de la facilité technique de coopération (TCF II). Conformément au Chapitre 4 de la DAO, article 32 sur la jeunesse (et suivants), il est prévu l'organisation d'un atelier visant à promouvoir la mobilité de la jeunesse néo-calédonienne dans le domaine de la formation. Cet atelier réunira les opérateurs calédoniens et les organismes concernés en Europe et dans le Pacifique. Il devra encourager le partage d'information, la mise en réseau et la formulation d'offres dès l'enseignement secondaire sur les programmes européens de mobilité jeunesse. Des représentants des pays ACP et d'autres PTOM pourraient être associés à cet événement.

5. Dialogue entre l'Ordonnateur territorial et les ANG et coordination des donateurs

5.1. Dialogue dans le PTOM entre l'ordonnateur territorial et les acteurs non gouvernementaux

La mise en œuvre du 10^{ème} FED régional INTEGRE associe largement les acteurs de terrain et les acteurs de la société civile, avec lesquels l'ordonnateur dialogue notamment lors des comités de pilotage territoriaux. La clôture d'INTEGRE en décembre 2017 est d'ailleurs l'occasion d'organiser une restitution territoriale sous forme de bilan, d'évaluation des leçons apprises et de propositions de pérennisation.

Dans le cadre du 11^{ème} FED territorial, et plus particulièrement de la rédaction et de la validation de la Revue annuelle d'exécution de la Stratégie territoriale emploi et insertion professionnelle, l'ordonnateur territorial a été associé aux échanges avec les interlocuteurs non gouvernementaux de la DTE et de la DFPC, notamment dans le cadre de la tenue du Comité Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP) et de la Commission consultative du travail et du conseil du dialogue social (CCT et CDS).

Les groupes de travail techniques inter-PTOM mis en place pour la formulation du 11^{ème} FED régional comprenaient essentiellement des techniciens des collectivités territoriales, notamment des provinces et des établissements publics. Étaient aussi associés la CPS, le PROE et des partenaires associatifs traditionnels sur les thématiques du programme. Le travail de formulation a donc encouragé les échanges avec l'OT mais aussi renforcé les liens entre les PTOM.

L'ordonnateur est également sollicité de manière très régulière par les acteurs non gouvernementaux afin de savoir si leurs projets peuvent être éligibles à des financements ou s'intégrer dans des programmes européens. Il est généralement répondu au cas par cas, mais c'est dans cet esprit que le SCRRE a aussi organisé lors de la visite de la BEI en Nouvelle-Calédonie deux réunions avec les clusters, permettant une mise en contact très intéressante (cf. 3.4).

5.2. Coordination des donateurs

L'Union européenne est le seul partenaire financier pour la Nouvelle-Calédonie, qui bénéficie également de fonds en provenance de son État-membre, la France.

Le service de la coopération régionale et des relations extérieures du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie favorise un dialogue régulier entre l'État et les services de la Commission européenne afin de multiplier les synergies.

Par ailleurs, le 10^{ème} comité de suivi « France – PTOM FR » créé en 2010, à l'initiative de la Nouvelle-Calédonie, s'est réuni en octobre 2017 à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, en présence de la Ministre des Outre-mer, Madame Girardin. Ce comité avait pour objectif d'échanger sur les perspectives et attentes de l'État et des PTOM sur l'accord Post

Cotonou, sur le futur de l'assistance financière en faveur des PTOM et d'aborder les problématiques commerciales liées aux négociations des accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.



Les séances du congrès, notamment celles relatives au vote du budget, sont publiques. Des réunions ont lieu régulièrement avec les services techniques en charge du secteur de la formation professionnelle et des finances publiques. Les membres du gouvernement sont toujours disposés à recevoir les représentants de la Commission européenne.

Enfin, s'agissant de coopération et d'intégration régionale, le dialogue post-Forum des Iles du Pacifique, qui réunit notamment la France et la Commission européenne, est également un espace d'analyse et de réflexion commune pour l'ensemble de la politique de coopération en faveur du développement.

Conclusion

La coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Union européenne continue de s'articuler prioritairement autour de valeurs partagées et de secteurs d'intérêts communs tels que la protection et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles avec le 10^{ème} et 11^{ème} FED régionaux et le programme BEST, la transition énergétique avec le programme du 11^{ème} FED thématique, le soutien à la recherche et à l'innovation avec le projet STI, mais aussi la protection des populations fragiles ou discriminées et la promotion de l'éducation et de la jeunesse à travers le 11^e FED territorial et le programmes Erasmus +.

Alors que la programmation des 11^{ème} FED territorial en 2017 est que le programme a déjà commencé, l'année 2018 sera consacrée à la finalisation de la programmation du 11^e FED régional et à la poursuite et l'évaluation intermédiaire des réalisations du FED territorial.

Par ailleurs, à l'aube d'importantes échéances liées à l'accord Post Cotonou, au futur de l'assistance financière extérieure de l'UE et au prochain cadre financier pluriannuel, la Nouvelle-Calédonie entend défendre activement auprès des institutions européennes et aux cotés de la France, la modernisation de son partenariat avec l'UE au-delà de 2020. Le prochain Forum UE-PTOM qui se tiendra en février 2018 prévoit une séquence de dialogue dédiée au post 2020, au cours de laquelle la Nouvelle-Calédonie aura l'opportunité d'exprimer sa position sur ces sujets, en présence du Commissaire européen Mimica.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Revue annuelle d'exécution 2017 de la politique sectorielle
- Annexe 2 : Fiches projets
- Annexe 3 : Bilan des 7^{ème} et 8^{ème} éditions de la Quinzaine du cinéma européen